

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2159

18 novembre 2006

### SOMMAIRE

A.G. Consulting, S.à r.l., Luxembourg .....	103591	LBREP Luxco Holdings, S.à r.l., Luxembourg. . . . .	103595
Aspir'lux, S.à r.l., Soleuvre .....	103591	Merida Holding S.A., Luxembourg .....	103597
Atelia Luxembourg S.A., Luxembourg .....	103592	Mocapa Holding S.A., Luxembourg. ....	103600
AZF Luxembourg S.A., Remich .....	103585	O.L.E. Lux S.A., Manternach .....	103602
Caisse Raiffeisen Niederanven/Syrdall, Soc. Coop., Niederanven. ....	103589	Pegasus Netherlands Services Lux Secondary S.C.S., Luxembourg .....	103605
Caisse Raiffeisen Niederanven/Syrdall, Soci. Coop., Niederanven. ....	103590	Peknica Investments Holding S.A., Luxembourg. .	103589
Damire International S.A., Luxembourg. ....	103588	PP Group S.A., Luxembourg .....	103590
Enotec, S.à r.l., Moutfort .....	103603	PP Group S.A., Luxembourg .....	103599
Filia, S.à r.l., Luxembourg .....	103627	Realand Investment S.A., Luxembourg-Kirchberg	103586
Gaminghouse S.A., Luxembourg .....	103621	Traditio Investment S.A., Luxembourg .....	103614
Giotto Holding S.A., Luxembourg .....	103592	Traditio Investment S.A., Luxembourg .....	103616
Goldwyn Finance, S.à r.l., Luxembourg. ....	103605	Varna Investments Holding S.A., Luxembourg ..	103603
Gradual Finance, S.à r.l., Luxembourg. ....	103617	Velize Investments Holding S.A., Luxembourg ..	103595
Help, A.s.b.l., Esch-sur-Alzette .....	103595	Vesta Italia Equity (Luxembourg), S.à r.l., Luxem- bourg .....	103586
Kirian S.A., Steinsel .....	103588	Vesta Italia Equity (Luxembourg), S.à r.l., Luxem- bourg .....	103588
Konatra, S.à r.l., Schengen .....	103617	Vulcan Holdings Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg .....	103614
Lares Italia Finance (Luxembourg), S.à r.l., Lu- xembourg. ....	103600	WP Roaming II S.A., Contern .....	103597
Lares Italia Finance (Luxembourg), S.à r.l., Lu- xembourg. ....	103602	WT3 Europe, S.à r.l., Luxembourg .....	103618
LBREP Luxco Holdings, S.à r.l., Luxembourg. . . . .	103593		

### AZF LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5570 Remich, 21, route de Stadtbredimus.  
R. C. Luxembourg B 64.635.

Suite à changement d'adresse, M. Jean-Marie Sprunck, administrateur, est désormais domicilié:  
53, rue Principale  
F-57660 Leyviller.

Pour la société  
Signature  
Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00041. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108562.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

**REALAND INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 71.339.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV01042, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2006.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(108246.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

**VESTA ITALIA EQUITY (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 95.322.

In the year two thousand six, on the eighteenth day of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

VESTA ITALIA EQUITY (BERMUDA) LP, a company established and having its registered office in Clarendon House, 2, Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, here represented by:

Mr Patrice Gallasin, employee, residing professionally at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, acting pursuant to a proxy dated September 15, 2006.

I. Said proxy, after being signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to document that: the appearing party is the sole shareholder of VESTA ITALIA EQUITY (LUXEMBOURG), S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, which has been incorporated by deed of the undersigned notary on May 13, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 972 of September 22, 2003 and entered in the Luxembourg Company Register, Section B, under the number 95.322 and which has its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg (the «Company»). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on 16 January 2004, published in the Mémorial C number 262 of 5 March 2004.

III. The appearing party having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following

*Agenda:*

1. To replace the current second sentence of Article nine (9) of the Company's Articles of Incorporation, by the following new sentence:

«In the case of several directors, the Corporation is managed by a board of directors composed of category A directors and category B directors.»

2. To replace the last sentence in paragraph seven (7) of Article ten (10) of the Company's Articles of Incorporation by the following:

«Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting, including at least the favorable vote of one category A director.»

3. To amend Article thirteen (13) of the Company's Articles of Incorporation as follows:

«**Art. 13. Binding signatures.** The Corporation will be bound in all circumstances by the sole signature of any category A director or the joint signature of one category A director and one category B director or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the directors.»

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to replace the current second sentence of Article nine (9) of the Company's Articles of Incorporation, by the following new sentence:

«In the case of several directors, the Corporation is managed by a board of directors composed of category A directors and category B directors.»

*Second resolution*

The sole shareholder resolved to replace the last sentence in paragraph seven (7) of Article ten (10) of the Company's Articles of Incorporation by the following:

«Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting including at least the favorable vote of one category A director.»

*Third resolution*

The sole shareholder resolved to amend Article thirteen (13) of the Company's Articles of Incorporation as follows:

«**Art. 13. Binding signatures.** The Corporation will be bound in all circumstances by the sole signature of any category A director or the joint signature of one category A director and one category B director or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the directors.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us, notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le dix-huit septembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

VESTA ITALIA EQUITY (BERMUDA) LP, une société établie et ayant son siège social à Clarendon House, 2, Church Street, Hamilton HM 11, les Bermudes,

représentée par:

Monsieur Patrice Gallasin, employé, demeurant professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration datée du 15 septembre 2006.

I. La précitée procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

II. La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

la partie comparante est l'associée unique de VESTA ITALIA EQUITY (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 13 mai 2003, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 972 du 22 septembre 2003 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 95.322 et ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (la «Société»).

Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié du notaire soussigné, reçu en date du 16 janvier 2004, publié au Mémorial C numéro 262 du 5 mars 2004.

III. La partie comparante reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. De remplacer l'actuelle deuxième phrase de l'article neuf (9) des statuts de la Société, par la nouvelle phrase suivante:

«En cas de pluralité de gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B.»

2. De remplacer la dernière phrase à l'alinéa six (6) de l'article dix (10) des statuts de la Société par la phrase suivante:

«Toute décision du conseil de gérance sera prise par une majorité des votes des gérants présents ou représentés à une telle réunion, y compris au moins le vote favorable d'un gérant de catégorie A.»

3. De modifier l'article treize (13) des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 13. Signatures engageant la société.** La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant de la catégorie A ou par la signature conjointe d'un gérant de la catégorie A et d'un gérant de la catégorie B ou par la signature conjointe de toutes personnes auxquelles ce pouvoir aura été délégué par les gérants.»  
a alors requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique a décidé de remplacer l'actuelle deuxième phrase de l'article neuf (9) des statuts de la Société par la nouvelle phrase suivante:

«En cas de pluralité de gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B.»

*Deuxième résolution*

L'associé unique a décidé de remplacer la dernière phrase à l'alinéa six (6) de l'article dix (10) des statuts de la Société par la phrase suivante:

«Toute décision du conseil de gérance sera prise par une majorité des votes des gérants présents ou représentés à une telle réunion, y compris au moins le vote favorable d'un gérant de catégorie A.»

*Troisième résolution*

L'associé a décidé de modifier l'article treize (13) des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 13. Signatures engageant la société.** La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant de la catégorie A ou par la signature conjointe d'un gérant de la catégorie A et d'un gérant de la catégorie B ou par la signature conjointe de toutes personnes auxquelles ce pouvoir aura été délégué par les gérants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Gallasin, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 septembre 2006, vol. 907, fol. 25, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 octobre 2006.

J.-J. Wagner.

(108718.3/239/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

**VESTA ITALIA EQUITY (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 95.322.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 octobre 2006.

J.-J. Wagner.

(108719.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

**DAMIRE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 56.509.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 6 septembre 2006*

*Résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Michele Amari, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Stefano Ciccarello, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Claude Defendi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01508. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108285.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

**KIRIAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7312 Steinsel, 37, rue des Champs.

R. C. Luxembourg B 88.010.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 21 juin 2006*

Suite aux démissions de Madame Christine Gerard et de Monsieur David Eischen, la cooptation des nominations de Mademoiselle Jill Bandulet et de Madame Senada Catic, aux postes d'Administrateurs, sont ratifiées. Elles termineront les mandats de leurs prédécesseurs qui viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

KIRIAN S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01975. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108331.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

**PEKNICA INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 105.823.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 31 août 2006*

Les mandats de Marc Muller, Jean-Marc Faber et Pascale Loewen, administrateurs, et le mandat de KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 se compose comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L - 1882 Luxembourg,
- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L - 2953 Luxembourg
- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L - 1882 Luxembourg

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 est:

- KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social au 3A, rue G. Kroll, L - 1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

PEKNICA INVESTMENTS HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01599. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108287.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

**CAISSE RAIFFEISEN NIEDERANVEN/SYRDALL, Société Coopérative.**

Siège social: Niederanven.

R. C. Luxembourg B 20.276.

*Extrait du procès-verbal de la seconde assemblée générale extraordinaire du 25 septembre 2006 de la société coopérative avec siège à Niederanven*

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Elle exerce principalement son activité dans les localités de Contern, Ernster, Ersange, Hostert/Luxembourg, Medingen, Mensdorf, Moutfort, Münsbach, Neuhaeusgen, Niederanven, Oberanven, Oetrange, Rameldange, Roedt, Roodt-Syre, Sandweiler, Schrassig, Schuttrange, Senningen, Senningerberg, Trintange et Uebersyren».

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier le quatrième alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le fonds social de la Caisse s'élève actuellement à 5.325,- EUR, représenté par 213 parts sociales entièrement libérées».

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 18 des statuts, pour lui donner la teneur suivante: «Les administrateurs et les commissaires sont élus parmi les associés par l'assemblée générale pour une durée de quatre ans. Les associés choisiront, dans la mesure du possible, des administrateurs et des commissaires habitant les différentes parties du rayon d'activité de la Caisse. Cette répartition pour le Conseil d'Administration sera faite de la manière suivante:

- 15 administrateurs de la CAISSE RAIFFEISEN absorbante NIEDERANVEN/SYRDALL et habitant l'ancien rayon d'activité de la CAISSE RAIFFEISEN NIEDERANVEN/SYRDALL;

- 3 administrateurs de la CAISSE RAIFFEISEN HOSTERT/LUXEMBOURG fusionnée avec la CAISSE RAIFFEISEN NIEDERANVEN/SYRDALL absorbante et habitant l'ancien rayon d'activité de la CAISSE RAIFFEISEN HOSTERT/LUXEMBOURG;

Cette répartition pour le Collège des Commissaires se fera de la manière suivante:

- 7 commissaires de la CAISSE RAIFFEISEN absorbante NIEDERANVEN/SYRDALL et habitant l'ancien rayon d'activité de la CAISSE RAIFFEISEN NIEDERANVEN/SYRDALL;

- 2 commissaires de la CAISSE RAIFFEISEN HOSTERT/LUXEMBOURG fusionnée avec la CAISSE RAIFFEISEN NIEDERANVEN/SYRDALL absorbante et habitant l'ancien rayon d'activité de la CAISSE RAIFFEISEN HOSTERT/LUXEMBOURG.

Après l'expiration de leur mandat, les administrateurs et les commissaires sont réputés être d'office candidats et rééligibles pour autant qu'ils n'aient déclaré par écrit leur renonciation.

Les administrateurs et les commissaires peuvent se démettre de leur fonction à tout moment.»

*Septième résolution*

Modification du premier alinéa de l'article 30 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'administration ainsi que la représentation judiciaire et extrajudiciaire de la Caisse sont assurées par le Conseil d'Administration qui comprend cinq membres au moins et dix-huit membres au plus».

103590

*Huitième résolution*

Modification du premier alinéa de l'article 36 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La surveillance de la Caisse est confiée à un Collège des Commissaires composé de trois commissaires au moins et de neuf commissaires au plus».

*Dixième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter les dispositions transitoires suivantes:

«Par dérogation aux présents statuts, les dispositions du nouvel article 18 n'entrent en vigueur qu'à partir de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Par dérogation aux articles 18, 30 et 36 des statuts, les membres composant actuellement le Conseil d'Administration et le Collège des Commissaires sont maintenus en fonction en qualité d'administrateurs et de commissaires respectivement jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007. La représentativité des membres du Conseil d'Administration et du Collège des Commissaires de la CAISSE RAIFFEISEN anciennement HOSTERT/LUXEMBOURG au sein des organes de la CAISSE RAIFFEISEN NIEDERANVEN/SYRDALL sera de maximum cinq resp. maximum trois membres jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.»

Luxembourg, le 25 septembre 2006.

J.-M. Wildgen / J. Mangen

Attaché à la Direction / Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV00861. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108722.3//58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

**CAISSE RAIFFEISEN NIEDERANVEN/SYRDALL, Société Coopérative.**

Siège social: L-6940 Niederanven, 130A, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 20.276.

Les statuts coordonnés, enregistrés le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV00872, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(108734.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

**PP GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 109.353.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement le 2 octobre 2006*

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Acceptation de la démission de l'administrateur suivant:

- Pitt Pirrotte 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg

Nomination de 3 nouveaux administrateurs:

- Madame Angélique Sabron-Souty, employée privée, née le 2 janvier 1970 à Metz, avec adresse professionnelle 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg.

- Monsieur Stéphane Terver, employé privé, né le 22 juin 1974 à Thionville, avec adresse professionnelle 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg.

- Madame Margarida Trindade Santos, employée privée, née le 8 novembre 1968 à Lisbonne, avec adresse professionnelle 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg

pour une durée de 6 ans, leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012

Le mandat des administrateurs en fonction, à savoir:

- Monsieur Vincent Bechet, employé privé, né le 28 mars 1964 à Luxembourg, avec adresse professionnelle 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg d'Autel.

- Monsieur Frank Rosenbaum, employé privé, né le 2 juillet 1967 à Arlon, avec adresse professionnelle 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg.

est prolongé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2006, réf. LSO-BV02268. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108444.4//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

103591

**A.G. CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 64.390.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme SEUROPE S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 70.737, ici valablement représentée par:

a) Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, demeurant professionnellement au 13, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

b) Monsieur Nour-Eddin Nijar, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, les deux agissant en leur qualité d'administrateurs de la société et habilités à engager valablement ladite société par leur signature conjointe («le mandant»).

Laquelle partie comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations.

1.- Que la partie comparante, prénommée, est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée A.G. CONSULTING, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 64.390, constituée suivant acte notarié en date du 5 mai 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 551 du 29 juillet 1998 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné, en date du 12 septembre 2006, non encore publié.

2.- Que le capital social de la société susmentionnée s'élève actuellement à douze mille huit cents euros (12.800,- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante et un euros et vingt cents (51,20 EUR) chacune, intégralement libérées, et détenues intégralement par la partie comparante.

3.- Qu'en tant qu'associée unique, la même partie comparante déclare dissoudre ladite société avec effet immédiat.

4.- Que la partie comparante déclare en outre que tout le passif de la société A.G. CONSULTING, S.à r.l. a été réglé, et qu'elle est investi de tout l'actif de la prédite société de façon à ce que la liquidation de cette dernière puisse être considérée comme étant terminée, sous réserve du fait qu'elle sera personnellement tenue de tout passif ainsi que de tout autre engagement actuellement inconnu de la société.

5.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à ce jour.

6.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les mandataires de la personne comparante prémentionnée ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Ch. Blondeau, N.-E. Nijar, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 septembre 2006, vol. 907, fol. 32, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 septembre 2006.

J.-J. Wagner.

(108736.3/239/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

**ASPIR'LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4485 Soleuvre, rue de Sanem, Zone Artisanale.  
R. C. Luxembourg B 97.895.

—  
*Extrait du proces-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 26 septembre 2006*

*Unique résolution*

L'assemblée décide de changer le siège social de 173, route d'Esch L-4380 Ehlerange, vers rue de Sanem Zone Artisanale L-4485 Soleuvre.

Ehlerange, le 26 septembre 2006.

Signature

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06488. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108337.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

**GIOTTO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 70.424.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 2 mai 2006*

*Résolutions*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Marco Bus, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Stefano Ciccarello, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Claude Defendi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme,  
*Banque domiciliaire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01512. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108288.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

**ATELIA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 55.271.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

ATELIA HOLDING S.A., une société anonyme régie par le droit belge, établie et ayant son siège social au 57, Avenue Demey, B-1160 Bruxelles (Belgique),

en vertu d'une procuration lui donnée à Bruxelles (Belgique), en date du 30 août 2006,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle personne comparante, ès dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société ATELIA LUXEMBOURG S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 55.271,

a été constituée originairement sous la dénomination de ASFIN S.A., suivant acte notarié dressé en date du 18 juin 1996, publié au Mémorial C numéro 495 du 17 septembre 1996 (ci-après «la Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue devant le notaire soussigné, en date du 17 février 2005, lequel acte fut publié au Mémorial C numéro 661 du 6 juillet 2005.

2.- Que le capital social de la Société est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR) et se trouve représenté par quarante-six mille six cent dix-sept (46.617) actions sans mention de valeur nominale, chacune étant intégralement libérée en numéraire.

3.- Que sa mandante est devenue propriétaire de la totalité des actions de la Société ATELIA LUXEMBOURG S.A.

4.- Qu'en tant qu'actionnaire unique, sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société avec effet immédiat.

5.- Que sa mandante, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'elle est investie de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société ATELIA LUXEMBOURG S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs actuels et au commissaire aux comptes de la société dissoute.



7.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute.

8.- Qu'il a été procédé à l'annulation des certificats d'actions au porteur, et ceci en présence du notaire instrumentant.

9.- Que la mandante s'engage à régler personnellement tous les frais résultant des présentes.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 septembre 2006, vol. 907, fol. 32, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 septembre 2006.

J.-J. Wagner.

(108739.3/239/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

**LBREP LUXCO HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 88.196.

In the year two thousand six, on the eighteenth day of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

LBREP JADE (BER) LP, a company established and having its registered office in Clarendon House, 2, Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda,

here represented by:

Mr Patrice Gallasin, employee, residing professionally at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, acting pursuant to a proxy dated September 15, 2006.

I. Said proxy, after being signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to document that: the appearing party is the sole shareholder of LBREP LUXCO HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, which has been incorporated by deed of the undersigned notary on July 8, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1336 of September 14, 2002 and entered in the Luxembourg Company Register, Section B, under the number 88.196 and which has its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg (the «Company»).

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a notarial deed of July 24, 2002, published in the Mémorial C number 1483 of October 15, 2002.

III. The appearing party having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following

*Agenda:*

1. To replace the current second sentence of Article nine (9) of the Company's Articles of Incorporation, by the following new sentence:

«In the case of several directors, the Corporation is managed by a board of directors composed of category A directors and category B directors.»

2. To replace the last sentence in paragraph seven (7) of Article ten (10) of the Company's Articles of Incorporation by the following:

«Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting, including at least the favorable vote of one category A director.»

3. To amend Article thirteen (13) of the Company's Articles of Incorporation as follows:

«**Art. 13. Binding signatures.** The Corporation will be bound in all circumstances by the sole signature of any category A director or the joint signature of one category A director and one category B director or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the directors.»

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to replace the current second sentence of Article nine (9) of the Company's Articles of Incorporation, by the following new sentence:

«In the case of several directors, the Corporation is managed by a board of directors composed of category A directors and category B directors.»

*Second resolution*

The sole shareholder resolved to replace the last sentence in paragraph seven (7) of Article ten (10) of the Company's Articles of Incorporation by the following:

«Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting including at least the favorable vote of one category A director.»

*Third resolution*

The sole shareholder resolved to amend Article thirteen (13) of the Company's Articles of Incorporation as follows:

«**Art. 13. Binding signatures.** The Corporation will be bound in all circumstances by the sole signature of any category A director or the joint signature of one category A director and one category B director or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the directors.»

Where of the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us, notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le dix-huit septembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

LBREP JADE (BER) LP, une société établie et ayant son siège social à Clarendon House, 2, Church Street, Hamilton HM 11, les Bermudes,

représentée par:

Monsieur Patrice Gallasin, employé, demeurant professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration datée du 15 septembre 2006.

I. La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

II. La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

la partie comparante est l'associée unique de LBREP LUXCO HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 8 juillet 2002, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1336 du 14 septembre 2002 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 88.196 et ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»).

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 24 juillet 2002, publié au Mémorial C numéro 1483 du 15 octobre 2002.

III. La partie comparante reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. De remplacer l'actuelle deuxième phrase de l'article neuf (9) des statuts de la Société, par la nouvelle phrase suivante:

«En cas de pluralité de gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B.»

2. De remplacer la dernière phrase à l'alinéa six (6) de l'article dix (10) des statuts de la Société par la phrase suivante:

«Toute décision du conseil de gérance sera prise par une majorité des votes des gérants présents ou représentés à une telle réunion, y compris au moins le vote favorable d'un gérant de catégorie A.»

3. De modifier l'article treize (13) des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 13. Signatures engageant la société.** La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant de la catégorie A ou par la signature conjointe d'un gérant de la catégorie A et d'un gérant de la catégorie B ou par la signature conjointe de toutes personnes auxquelles ce pouvoir aura été délégué par les gérants.», a alors requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique a décidé de remplacer l'actuelle deuxième phrase de l'article neuf (9) des statuts de la Société par la nouvelle phrase suivante:

«En cas de pluralité de gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B.»

*Deuxième résolution*

L'associé unique a décidé de remplacer la dernière phrase à l'alinéa six (6) de l'article dix (10) des statuts de la Société par la phrase suivante:

«Toute décision du conseil de gérance sera prise par une majorité des votes des gérants présents ou représentés à une telle réunion, y compris au moins le vote favorable d'un gérant de catégorie A.»

*Troisième résolution*

L'associé a décidé de modifier l'article treize (13) des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 13. Signatures engageant la société.** La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant de la catégorie A ou par la signature conjointe d'un gérant de la catégorie A et d'un gérant de la catégorie B ou par la signature conjointe de toutes personnes auxquelles ce pouvoir aura été délégué par les gérants.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Gallasin, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 septembre 2006, vol. 907, fol. 21, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 octobre 2006.

J.-J. Wagner.

(108749.4/239/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

**LBREP LUXCO HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 88.196.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 octobre 2006.

J.-J. Wagner.

(108750.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

**VELIZE INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 109.414.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 30 août 2006*

Les mandats de Marc Muller, Jean-Marc Faber et Pascale Loewen, administrateurs, et le mandat de KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 se compose comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L -1882 Luxembourg,
- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L - 2953 Luxembourg
- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L - 1882 Luxembourg

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 est:

- KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social au 3A, rue G. Kroll, L -1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

VELIZE INVESTMENTS HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01601. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108291.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

**HELP, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 54, rue Emile Mayrisch.  
R. C. Luxembourg F 565.

*Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire tenue à Schifflange le 20 juillet 2006*

*Modifications des statuts*

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur John Castegnaro, président du Conseil d'Administration.

Tous les membres sont présents ou représentés ainsi que le témoigne la liste de présence, qui, après avoir été signée restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations des membres représentés.

Tous les membres reconnaissent être valablement convoqués à la présente assemblée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

Point unique: modification des statuts de l'A.s.b.l. HELP.

Par la suite ils approuvent à l'unanimité les modifications des statuts suivantes telles qu'elles étaient proposées par le Conseil d'Administration et communiquées en annexe de la convocation:

1. Le dernier alinéa se trouvant à la suite de l'énumération des membres fondateurs est complété comme suit:

Lesquels comparants déclarent créer entre eux, et ceux qui seront admis ultérieurement, une association sans but lucratif régie par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif et par les présents statuts, qu'ils ont arrêtés comme suit:

2. L'article 8 est modifié comme suit:

**Art. 8.** Les cotisations annuelles à payer par les membres actifs ou les membres d'honneur sont fixées par le Conseil d'Administration. Elles ne pourront pas dépasser le montant de 12.500,- EUR pour les membres actifs. Les membres d'honneur ne payent pas de cotisation.

3. L'article 14 est modifié comme suit:

**Art. 14.** L'association peut s'adjoindre le concours d'un comité des sages qui a un rôle consultatif.

Le comité des sages peut être consulté par le conseil d'administration sur toutes les questions relatives à la morale sociale, à l'orientation philosophique du réseau, à la qualité des soins et aux relations entre les membres.

Le comité des sages peut se saisir lui-même d'un problème dont il juge qu'il relève de ses missions.

Il tiendra informé, en tout état de cause le conseil d'administration du fait de l'auto-saisie, de la nature du problème constaté et des recommandations élaborées.

4. L'article 16 est modifié comme suit:

**Art. 16.** L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres actifs. L'article 4 de la loi du 21 avril 1928 règle les attributions de l'assemblée générale. Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour la modification des statuts, la nomination et la révocation des administrateurs, l'approbation des budgets et des comptes ainsi que la dissolution de la société. L'assemblée générale est convoquée par le Conseil d'Administration ou par la personne par lui désignée dans les cas mentionnés ci-avant, ou lorsqu'un cinquième des associés en fait la demande. Ces convocations sont faites au moyen de convocations écrites, adressées aux associés huit jours au moins avant l'assemblée, elles contiendront l'ordre du jour. Toute proposition signée d'un nombre de membres égal au vingtième de la dernière liste annuelle, doit être portée à l'ordre du jour.

En cas d'empêchement une personne physique, membre de l'association, peut se faire représenter par un autre membre sur base d'une procuration écrite.

Toute personne morale, membre de l'association, peut se faire représenter à l'assemblée générale par le président de son conseil d'administration ou toute autre personne dûment mandatée.

5. Le premier alinéa de l'article 17 est précisé comme suit:

**Art. 17.** Tous les membres actifs ont un droit de vote égal dans les assemblées générales. L'assemblée générale décide par vote à main levée ou au secret. Le vote est secret lorsqu'un membre présent ou représenté le demande.

6. Le premier alinéa de l'article 19 est complété comme suit:

**Art. 19.** Les résolutions de l'assemblée générale sont consignées dans un registre spécial et sont signées par le président, le secrétaire et les scrutateurs. Ce registre est conservé au siège de l'association, où tout intéressé pourra en prendre connaissance.

7. Le point a) de l'article 20 est modifié comme suit:

**Art. 20.** Les ressources de l'association se composent notamment:

a) des cotisations des membres actifs.

8. Le deuxième alinéa de l'article 24 est complété comme suit:

En cas de dissolution volontaire de l'association, le Conseil d'Administration fera fonction de liquidateur. Après apurement du passif, l'excédent favorable sera affecté à une autre association sans but lucratif reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal ou à une fondation de droit luxembourgeois poursuivant une activité analogue. L'assemblée générale y statuera à la majorité des voix.

Les membres décident de publier les présentes modifications ainsi qu'une version coordonnée des statuts au Mémorial.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée est clôturée vers 10.15 heures.

J. Castegnaro / R. Binsfeld

*Le président / Le secrétaire*

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02586. – Reçu 243 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(108882.2//68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

**MERIDA HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 108.676.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 1<sup>er</sup> septembre 2006*

Les mandats de Marc Muller, Jean-Marc Faber et Pascale Loewen, administrateurs, et le mandat de KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 se compose comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L - 1882 Luxembourg,
- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L - 2953 Luxembourg
- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L - 1882 Luxembourg

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 est:

- KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social au 3A, rue G. Kroll, L -1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

MERIDA HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01602. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108294.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

**WP ROAMING II S.A., Société Anonyme.**  
Registered office: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.  
R. C. Luxembourg B 109.462.

In the year two thousand and six, on the twentieth day of the month of July.  
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

M<sup>e</sup> Maryline Esteves, maître en droit, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of WP ROAMING II S.A. (the «Company») a société anonyme having its registered office in Luxembourg, 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, incorporated by deed of notary Henri Hellinckx, as a société anonyme on 29th June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») n° 1242 of 21st November 2005, pursuant the «Decision of the Board of Directors of WP ROAMING II S.A. on the issue of 10,890 ordinary B shares out of the authorised capital of 19th July 2006» (the «Decision») (a copy of which after having been initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be registered together with the present deed) requested the notary to record its declarations as follows:

(I) Article 5, paragraph 2 of the articles of incorporation of the Company provides as follows:

«[...] The authorised capital of the Company is set at two hundred thirty million five hundred seventy-five thousand Euro (EUR 230,575,000.-) consisting of twenty-three million fifty-seven thousand five hundred (23,057,500) shares each with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-). Unless otherwise set out below, the board of directors shall have the right, when issuing shares out of the authorised share capital, to decide whether the shares to be issued will be A ordinary shares, B ordinary shares, C ordinary shares or D ordinary shares. Any authorised but unissued shares shall lapse five (5) years after publication in the Mémorial of the notarial deed recording the shareholders' resolution on the authorised share capital. Out of the authorised share capital:

(i) One million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-) shall be reserved for the issue of a maximum of one hundred and twenty-five thousand (125,000) shares; and

(ii) Two hundred and twenty-nine million three hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 229,325,000.-) shall be reserved for the issue of a maximum of twenty-two million nine hundred and thirty-two thousand five hundred (22,932,500) A ordinary shares with respect to four million five hundred and eighty-six thousand five hundred (4,586,500) convertible preferred equity certificates in one or more issues on the basis of five (5) shares for one (1) convertible preferred equity certificate.

For the avoidance of any doubt, the shareholders expressly waive any preferential subscription right they may have regarding the issues of shares contemplated in the preceding paragraph.

In addition the board of directors or its delegate(s) may also, within the limits of the authorised capital and the provisions of these articles of incorporation, issue shares against cash but always reserving the preferential subscription right of existing shareholders.

Without prejudice to the preceding paragraphs, shares to be subscribed for in cash, shall be offered on a preemptive basis to the shareholders in proportion of the capital represented by their shares. The right to subscribe may be exercised within a period determined by the board of directors, which may not be less than thirty (30) days from the date of the subscription period, which shall be notified by registered letter. The right to subscribe shall be transferable throughout the subscription period, and no restrictions may be imposed on such transferability.

Subject to the preceding paragraphs, the board of directors or its delegate(s) duly appointed by the board may from time to time issue shares out of the total authorised shares at such times and on such terms and conditions, including issue price, as the board or its delegate(s) may in its or their discretion resolve.

In case of any additional authorised capital and/or any subsequently renewed authorised capital, the holders of shares shall be entitled to preemptive rights with respect to shares to be issued, unless waived by the general meeting of shareholders.

A capital increase within the limits of the authorised capital shall be recorded by a notarial deed, at the request of the board of directors or its delegate(s) against presentation of the documents establishing the subscription and payments.»

(II) On the basis of the powers granted to the board of directors of the Company as set out under I. above, the Company has, by the Decision taken by the board of directors on 19th July 2006 issued 10,890 fully paid B ordinary shares of a nominal value of EUR 10.- each, for a total issue price of one hundred and eight thousand nine hundred Euro (EUR 108,900.-) against the contribution in cash of one hundred and eight thousand nine hundred Euro (EUR 108,900.-).

(III) As a consequence of the above, the issued share capital of the Company has been increased to a total amount of four million two hundred and eight thousand three hundred and fifty Euro (EUR 4,208,350.-) by the issue of a total of ten thousand eight hundred and ninety (10,890) B ordinary shares in the Company. As a result of such increase of capital, the paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended so as to read as follows:

«The issued capital of the Company is set at four million two hundred and eight thousand eight hundred and ten Euro (EUR 4,208,810.-) divided into three hundred fifty seven thousand and one hundred and ninety-five (357,195) A ordinary shares, forty-eight thousand five hundred and forty-eight (48,548) B ordinary shares, twelve thousand eight hundred and thirty-five (12,835) C ordinary shares and two thousand three hundred and three (2,303) D ordinary shares all with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) per share.»

Evidence of the Payment to the Company has been shown to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at two thousand and three hundred Euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingtième jour du mois de juillet.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

M<sup>e</sup> Maryline Esteves, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant du conseil d'administration de WP ROAMING II S.A. (la «Société»), une société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, sous forme d'une société anonyme, en date du 29 juin 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») n° 1242 du 21 novembre 2005, en vertu d'une «Décision du Conseil d'Administration de WP ROAMING II S.A. sur l'émission de 10.890 actions ordinaires B du capital autorisé du 19 juillet 2006» (la «Décision») (dont une copie, après avoir été paraphée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, sera enregistrée avec le présent acte), a requis le notaire d'acter ses déclarations de la manière suivante:

(I) L'article 5, paragraphe 2 des statuts de la Société prévoit ce qui suit:

«[...]

Le capital autorisé de la Société est fixé à deux cent trente millions cinq cent soixante-quinze mille euros (EUR 230.575.000,-) représenté par vingt-trois millions cinquante-sept mille cinq cents (23.057.500) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune. Sauf autrement prévu ci-dessous, le conseil d'administration aura le droit, lorsqu'il émettra des actions du capital social autorisé de décider si les actions devant être émises seront des actions ordinaires A, actions ordinaires B, actions ordinaires C ou actions ordinaires D. Toutes actions autorisées mais non émises expireront cinq (5) ans après la publication au Mémorial de l'acte notarié constatant la résolution des actionnaires sur le capital social autorisé.

Du capital social autorisé:

(i) Un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-) seront réservés pour l'émission d'un maximum de cent vingt-cinq mille (125.000) actions; et

(ii) Deux cent vingt-neuf millions trois cent vingt-cinq mille euros (EUR 229.325.000,-) seront réservés pour l'émission d'un maximum de vingt-deux millions neuf cent trente-deux mille cinq cents (22.932.500) actions ordinaires A en rapport avec quatre millions cinq cent quatre-vingt-six mille cinq cents (4.586.500) obligations convertibles en une ou plusieurs émissions sur base de cinq (5) actions pour une (1) obligation convertible.

Pour éviter tout doute, les actionnaires renoncent expressément à un quelconque droit de souscription préférentiel qu'ils pourraient avoir concernant l'émission des actions conformément au paragraphe précédent.

Par ailleurs, le conseil d'administration ou son (ses) délégué(s) peuvent également, dans les limites du capital autorisé et les dispositions des présents statuts, émettre des actions contre des espèces, mais toujours en réservant le droit de souscription préférentiel aux actionnaires existants.

Sans préjudice quant aux paragraphes précédents, les actions devant être souscrites en espèces, seront offertes sur une base préférentielle aux actionnaires proportionnellement au capital représenté par leurs actions. Le droit de souscrire pourra être exercé pendant une période déterminée par le conseil d'administration, qui ne peut être inférieure à trente (30) jours à partir de la date de la période de souscription, qui devra être notifiée par lettre recommandée. Le droit de souscrire sera transférable pendant la période de souscription, et aucune restriction ne pourra être imposée quant à sa transférabilité.

Conformément aux paragraphes précédents, le conseil d'administration ou son (ses) délégué(s) dûment nommé(s) par le conseil pourront de temps à autre émettre des actions à partir du nombre total d'actions autorisées au moment et selon les termes et conditions, y compris le prix d'émission, que le conseil ou son (ses) délégué(s) pourront décider de manière discrétionnaire.

Dans le cas d'un capital autorisé supplémentaire et/ou d'un renouvellement du capital autorisé, les détenteurs d'actions conserveront leurs droits préférentiels concernant les actions devant être émises, à moins que l'assemblée générale des actionnaires n'y ait renoncé.

Une augmentation de capital dans les limites du capital autorisé devra être constatée par acte notarié, à la requête du conseil d'administration ou son (ses) délégué(s) contre présentation des documents établissant la souscription et les paiements.»

(II) Sur base des pouvoirs donnés au conseil d'administration de la Société tels que décrit sous I. ci-dessus, la Société a, par la Décision prise par le conseil d'administration le 19 juillet 2006, émis 10.890 actions ordinaires B intégralement libérées d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune, pour un prix d'émission total de cent huit mille neuf cents euros (EUR 108.900,-) contre un apport en espèces de cent huit mille neuf cents euros (EUR 108.900,-).

(III) Au vu de ce qui précède, le capital social émis de la Société a été augmenté et porté à un montant total de quatre millions deux cent huit mille trois cent cinquante euros (EUR 4.208.350,-) par l'émission d'un total de dix mille huit cent quatre-vingt-dix (10.890) actions ordinaires B de la Société. Il résulte de l'augmentation de capital qui précède que le paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts de la Société a été modifié comme suit:

«Le capital émis de la Société est fixé à quatre millions deux cent huit mille huit cent dix euros (EUR 4.208.810,-) représenté par trois cent cinquante-sept mille cent quatre-vingt-quinze (357.195) actions ordinaires A, quarante-huit mille cinq cent quarante-huit (48.548) actions ordinaires B, douze mille huit cent trente-cinq (12.835) actions ordinaires C et deux mille trois cent trois (2.303) actions ordinaires D, toutes d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).»

Preuve de paiement à la Société a été donnée au notaire instrumentant.

#### Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société en raison de l'augmentation de capital sont évalués à deux mille trois cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présents, à la personne comparaisant.

Lecture faite, la personne comparante a signé avec Nous, Notaire, le présent acte original.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la même partie comparante en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: M. Esteves, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 juillet 2006, vol. 437, fol. 75, case 5. – Reçu 1.089 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 août 2006.

H. Hellinckx.

(108747.3/242/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

#### PP GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 109.353.

#### Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 2 octobre 2006

Il résulte d'une décision unanime du Conseil d'Administration que M. Vincent Bechet est nommé président du conseil d'administration et administrateur-délégué avec délégation à la gestion journalière, avec limite de signature individuelle à 100.000,00 EUR sauf pour les relations avec les banques pour lesquelles une signature conjointe est obligatoire.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2006, réf. LSO-BV02269. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108444.5//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

**MOCAPA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 108.773.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 31 août 2006*

Les mandats de Marc Muller, Jean-Marc Faber et Pascale Loewen, administrateurs, et le mandat de KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en se compose comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à
- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 est:

- KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

MOCAPA HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01603. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108297.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

**LARES ITALIA FINANCE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 95.321.

In the year two thousand six, on the eighteenth day of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

LARES ITALIA FINANCE (BERMUDA) L.P., established and having its registered office in Clarendon House, 2, Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda,

here represented by:

Mr Patrice Gallasin, employee, residing professionally at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, acting pursuant to a proxy dated September 15, 2006.

I. Said proxy, after being signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to document that: the appearing party is the sole shareholder of LARES ITALIA FINANCE (LUXEMBOURG), S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, which has been incorporated by deed of the undersigned notary on May 13, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 967 of September 19, 2003 and entered in the Luxembourg Company Register, Section B, under the number 95.321 and which has its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg (the «Company»). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on 16 January 2004, published in the Mémorial C number 262 of 5 March 2004.

III. The appearing party having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following

*Agenda:*

1. To replace the current second sentence of Article nine (9) of the Company's Articles of Incorporation, by the following new sentence:

«In the case of several directors, the Corporation is managed by a board of directors composed of category A directors and category B directors.»;

2. To replace the last sentence in paragraph seven (7) of Article ten (10) of the Company's Articles of Incorporation by the following:

«Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting, including at least the favorable vote of one category A director.»

3. To amend Article thirteen (13) of the Company's Articles of Incorporation as follows:

«**Art. 13. Binding signatures.** The Corporation will be bound in all circumstances by the sole signature of any category A director or the joint signature of one category A director and one category B director or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the directors.»,

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:



*First resolution*

The sole shareholder resolved to replace the current second sentence of Article nine (9) of the Company's Articles of Incorporation, by the following new sentence:

«In the case of several directors, the Corporation is managed by a board of directors composed of category A directors and category B directors.»

*Second resolution*

The sole shareholder resolved to replace the last sentence in paragraph seven (7) of Article ten (10) of the Company's Articles of Incorporation by the following:

«Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting including at least the favorable vote of one category A director.»

*Third resolution*

The sole shareholder resolved to amend Article thirteen (13) of the Company's Articles of Incorporation as follows:

«**Art. 13. Binding signatures.** The Corporation will be bound in all circumstances by the sole signature of any category A director or the joint signature of one category A director and one category B director or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the directors.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text, will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us, notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le dix-huit septembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

LARES ITALIA FINANCE (BERMUDA) L.P., établie et ayant son siège social à Clarendon House, 2, Church Street, Hamilton HM 11, les Bermudes,

représentée par:

Monsieur Patrice Gallasin, employé, demeurant professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration datée du 15 septembre 2006.

I. La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

II. La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

la partie comparante est l'associée unique de LARES ITALIA FINANCE (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 13 mai 2003, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 967 du 19 septembre 2003 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 95.321 et ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»). Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié du notaire soussigné, reçu en date du 16 janvier 2004, publié au Mémorial C numéro 262 du 5 mars 2004.

III. La partie comparante reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. De remplacer l'actuelle deuxième phrase de l'article neuf (9) des statuts de la Société, par la nouvelle phrase suivante:

«En cas de pluralité de gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B.»

2. De remplacer la dernière phrase à l'alinéa six (6) de l'article dix (10) des statuts de la Société par la phrase suivante:

«Toute décision du conseil de gérance sera prise par une majorité des votes des gérants présents ou représentés à une telle réunion, y compris au moins le vote favorable d'un gérant de catégorie A.»

3. De modifier l'article treize (13) des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 13. Signatures engageant la société.** La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant de la catégorie A ou par la signature conjointe d'un gérant de la catégorie A et d'un gérant de la catégorie B ou par la signature conjointe de toutes personnes auxquelles ce pouvoir aura été délégué par les gérants.», a alors requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique a décidé de remplacer l'actuelle deuxième phrase de l'article neuf (9) des statuts de la Société par la nouvelle phrase suivante:

«En cas de pluralité de gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B.»

*Deuxième résolution*

L'associé unique a décidé de remplacer la dernière phrase à l'alinéa six (6) de l'article dix (10) des statuts de la Société par la phrase suivante:

«Toute décision du conseil de gérance sera prise par une majorité des votes des gérants présents ou représentés à une telle réunion, y compris au moins le vote favorable d'un gérant de catégorie A.»

*Troisième résolution*

L'associé a décidé de modifier l'article treize (13) des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 13. Signatures engageant la société.** La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant de la catégorie A ou par la signature conjointe d'un gérant de la catégorie A et d'un gérant de la catégorie B ou par la signature conjointe de toutes personnes auxquelles ce pouvoir aura été délégué par les gérants.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Gallasin, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 septembre 2006, vol. 907, fol. 25, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 octobre 2006.

J.-J. Wagner.

(108752.3/239/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

**LARES ITALIA FINANCE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 95.321.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 octobre 2006.

J.-J. Wagner.

(108753.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

**O.L.E. LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6852 Manternach, 15B, Cité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 56.842.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

L'Assemblée a décidé d'accepter toutes les résolutions du Conseil d'Administration.

L'Assemblée accepte la démission des Administrateurs suivants:

M. Claessens Alexander, né 17 décembre 1951 domicilié administrativement à L-2163 Luxembourg, avenue Monterey n° 29

Démission avec effet 15 septembre 2006;

OCEAN LINE ENTERPRISE LTD, avec siège à Henessy Road RM 1204 Wanchai Hong Kong

Démission avec effet 15 septembre 2006;

INTEGRATED QUALITY SERVICES Llc avec siège à San Diego,

Démission avec effet 15 septembre 2006:

L'Assemblée accepte la démission de l'Administrateur-délégué suivant:

M. Claessens Alexander, né 17 décembre 1951

Démission avec effet 15 septembre 2006.

L'Assemblée a décidé de nommer comme Administrateur et aussi comme Administrateur-délégué:

Monsieur Kernel Marc, Xavier, né le 29 avril 1957 à Sélestat et résident au 11, boulevard G.-D. Charlotte, L-1331 Luxembourg à partir du 15 septembre 2006.

L'Assemblée a décidé de nommer comme Administrateur à partir du 15 septembre 2006 PACIFIC FINANCE & TRADE LTD avec siège à Tortola BVI, Drakes Highway 4.

L'Assemblée a décidé de nommer comme Administrateur à partir du 15 septembre 2006 APEX MEDIA Llc avec siège à Delaware USA, coastal Highway n° 16192.

La société est valablement engagée avec la signature individuelle de l'Administrateur-Délégué.

Fait et Passé à Luxembourg, le 15 septembre 2006 (deux mille et six).

K. Marc

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02333. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108623.3//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

**VARNA INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 109.362.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 31 août 2006*

Les mandats de Marc Muller, Pascale Loewen et Jean-Marc Faber, administrateurs, et le mandat de KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 se compose comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
  - Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
  - Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg
- Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 est:
- KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

VARNA INVESTMENTS HOLDING S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01608. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108307.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

**ENOTEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5330 Moutfort, 110, route de Remich.  
R. C. Luxembourg B 120.011.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

Ont comparu:

1.- La société W 2 B, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-5330 Moutfort, 110, route de Remich, représentée par son gérant unique Monsieur Yannick Schneider, administrateur de sociétés, demeurant à F-57400 Imling, 21, rue du Château,

2.- La société ALVIN-TOFF, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, représentée par son gérant unique Monsieur Marc Schlick, administrateur de sociétés, demeurant à F-67500 Haguenau, 65, route de Weitbruch.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi de 1993, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de ENOTEC, S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Moutfort. Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, d'un commun accord entre les associés.

**Art. 4.** La société a pour objet l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la location et le reconditionnement de biens d'équipements électriques et d'accessoires.

Le champ d'action de la société s'étend tant sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra effectuer toutes autres opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus énoncé et susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant plus de trois quarts du capital social. En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En cas de non-agrément, la cession des parts du défunt devra se faire conformément aux dispositions de l'alinéa précédent.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non. Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixe leurs pouvoirs et leur rémunération. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

**Art. 10.** Les décisions des associés sont prises en assemblée ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

**Art. 11.** Le ou les gérant(s) ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** Une partie de bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 13.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte des pertes et des profits.

**Art. 14.** En cas de liquidation, chaque associé prélèvera avant tout partage de l'actif net le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 15.** Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2006.

#### *Souscription*

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées comme suit:

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1. La société W 2 B, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-5330 Moutfort, 110, route de Remich. . . . .	50 parts
2. La société ALVIN-TOFF, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2132, 20, avenue Marie-Thérèse . . . . .	50 parts
Total . . . . .	100 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont assumés par elle à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de 995,- EUR.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les comparants, associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée, avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature:

Monsieur Franck Couset, fiscaliste, demeurant à L-2514 Luxembourg-Kirchberg, 5, rue Jean-Pierre Sauvage.

2. L'adresse du siège social est fixée à L-5330 Moutfort, 110, route de Remich.

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. Schneider, M. Schlick, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 septembre 2006, vol. 907, fol. 28, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 2 octobre 2006.

R. Schuman.

(108822.3/237/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

**GOLDWYN FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital Social : EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 105.551.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique du 27 septembre 2006 que:

- Mme Sonja Linz, née à Bettembourg (Grand Duché de Luxembourg) le 10 avril 1958 et résidant professionnellement 560, rue de Neudorf L-2220, Luxembourg,
- M. Georges Deitz, né à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) le 8 juin 1958 et résidant professionnellement 560, rue de Neudorf L-2220, Luxembourg,

Ont été nommés gérants de la société en remplacement de M. David De Marco, M. Alain Lam et M. Bruno Beernaerts, démissionnaires.

Le mandat des nouveaux gérants est à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01216. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108323.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

---

**PEGASUS NETHERLANDS SERVICES LUX SECONDARY S.C.S., Société en commandite simple.**

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 120.034.

—  
STATUTES

In the year two thousand six, on the fifteenth day of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

PEGASUS NETHERLANDS SERVICES LUX PRIMARY S.C.S., a Luxembourg société en commandite simple with registered office in L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy,

RD SECONDARY EUROPEAN HOLDINGS LLC, a company incorporated under the laws of the State of Delaware, with registered office at 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Kent County, Delaware 19904, USA, here represented by Mr Vivian Walry, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies given on September 15, 2006.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the agreement governing a limited partnership (société en commandite simple) which is hereby created.

**I. Name - Registered office - Duration - Object**

**Art. 1. Name**

There is formed among PEGASUS NETHERLANDS SERVICES LUX PRIMARY S.C.S., being the general partner (gérant commandité) (the General Partner) and RD SECONDARY EUROPEAN HOLDINGS LLC, being the limited partner (associé commanditaire) (the Limited Partner) and all those persons or entities who may become partners of the Partnership (as defined hereafter) in the future (collectively referred to as the Partners), a limited partnership (société en commandite simple) under the name PEGASUS NETHERLANDS SERVICES LUX SECONDARY S.C.S. (the Partnership), governed by the present agreement (the Agreement) and the laws of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

**Art. 2. Registered Office**

2.1. The registered office is established in the city of Luxembourg.

2.2. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg or any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the General Partner(s).

2.3. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the General Partner(s).

2.4. In the event that the General Partner(s) determine(s) that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that interfere or are likely to interfere with the normal activities of the Partnership at its registered office or with the ease of communications with such office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Partnership which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg partnership.

### **Art. 3. Duration**

3.1. The Partnership is established for an unlimited duration.

3.2. The life of the Partnership does not come to an end by the resignation, dissolution or bankruptcy or insolvency of the General Partner or, in case of a plurality of General Partners, any of the General Partners, provided that the Partnership shall always continue to have at least one General Partner and one Limited Partner.

### **Art. 4. Object**

4.1. The object of the Partnership is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Partnership shall conduct business in its own name but in the common interest of the Partners of the Partnership. The Partnership may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares, and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2. The Partnership may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities. The Partnership may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Partnership may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets and shall open bank accounts in its name.

4.3. The Partnership may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Partnership against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.4. The Partnership may carry out any commercial or financial transactions with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with the Partnership's object.

4.5. The Partnership shall have legal personality under the Law and shall hold legal title to all assets and liabilities of the Partnership.

4.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

## **II. Capital - Units**

### **Art. 5. Capital**

5.1. The subscribed unit capital of the Partnership is set at eighty-three thousand Euro (EUR 83,000), represented by eight hundred thirty (830) units held by the Limited Partner, and eighty-two thousand one hundred seventy (82,170) units held by the General Partner, of one Euro (EUR 1) each (the Units and individually a Unit).

5.2. All the Units are fully paid up.

### **Art. 6. Preferred Equity Certificates**

Subject to the prior unanimous written consent of all Partners, upper-tier partners and upper-upper-tier partners as defined in article 7.3, which consent can not be given by way of a general power of attorney, the Partnership may issue preferred equity certificates with a par value of one Euro (EUR 1) each or such other par value as the Partnership may resolve (the PECs) governed by such terms and conditions as may be adopted by the General Partner(s) (the Terms and Conditions) provided that it shall be a condition of any PECs that:

(i) they may only be transferred with Units in the circumstances permitted by Article 7.4 and must be transferred in those circumstances;

(ii) they may only be redeemed in the circumstances contemplated by Article 8.2;

(iii) they, including any accrued but unpaid yield due thereon payable in accordance with the Terms and Conditions, shall only be converted into Units in accordance with the Terms and Conditions. Any such conversion is also subject to the provisions of article 7.2 and 7.3 of this Agreement.

### **Art. 7. Transfer of Units**

7.1. Notwithstanding any other provision of this Agreement, admission or replacement of a Partner can take place only with the prior unanimous written consent of all Partners both General and Limited including the resigning Partner, which consent can not be given by way of a general power of attorney.

7.2. A sale, redemption, assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance or other disposition (including the granting of any participation) (Transfer) of all or any part of any Partner's interest in the unit capital of the Partnership, whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, without limitation, by operation of law), shall require the prior written unanimous approval of the general meeting of Partners including the resigning Partner, which consent can not be given by way of a general power of attorney. The prior written unanimous approval of the general meeting of Partners shall also be required for any action of the Partnership or Partners causing the proportional entitlements of the Limited Partners to the unit capital and/or profits of the Partnership (or, in the event of a person ceasing to be a Limited Partner, the proportional entitlements thereto of the remaining Limited Partners) to change. The provisions of this clause 7.2 shall prevail over any and all other provisions of this Agreement that may be conflicting herewith.

7.3. The following shall, in addition to the provisions of Article 7.1, Article 7.2 and Article 20, apply in all circumstances of admission and substitution of Partners if a Partner is a tax transparent entity according to Dutch tax principles:

(a) any admission and/or substitution of a Limited Partner shall require the prior written consent of all of the members or partners of all Partners (the Upper-tier Partners);

(b) where a Partner is a Limited Partner, any admission and/or substitution of an Upper-tier Partner of such Limited Partner shall require the prior written consent of all Partners and the Upper-tier Partners of all Partners;

(c) where an Upper-tier Partner is a tax-transparent entity according to Dutch tax principles, this Article 7.3 applies mutatis mutandis to the partners in that Upper-tier Partner (the Upper-Upper-tier Partners) and mutatis mutandis to the partners in that Upper-Upper-tier Partners and so on, until the partners are non-tax transparent entities according to Dutch tax principles;

(d) the second sentence of Article 7.2 shall apply by analogy to the provisions of this clause 7.3 provided the proportional entitlements to unit capital and/or profits of the Partnership referred to therein shall in that case be understood to be the proportional direct or indirect entitlements thereto of the Partners and the Upper-tier Partners and so on of the Limited Partners (if any); and

(e) the partnership agreement, statute, articles, by-laws or other governing document or agreement, whichever applies, of such Partner must contain provisions substantially identical to Article 7.1, Article 7.2 and this Article 7.3, whereby if reference is made to prior written consent of all Partners, such prior written consent is required of all the Partners and all Upper-tier Partners and so on until an entity that is not transparent according to Dutch tax principles is reached.

Any transaction resulting in a Limited Partner holding all or part of his interest in the Partnership for the account of a third party shall require the prior written consent of all of the Partners. If a Limited Partner holds all or part of his interest in the Partnership for the account of a third party, the foregoing provisions of this Article 7.3 shall apply by analogy whereby such Limited Partner shall be treated as a tax-transparent entity according to Dutch tax principles and the third party concerned shall be treated as an Upper-tier Partner.

7.4. A Partner may only transfer Units (whether to another Partner or to a non-Partner (the Transferee):

(a) if the transferring Partner also transfers to the Transferee the same proportion of the PECs held by the transferring Partner as the proportion of the Units held by it that it proposes to transfer to the Transferee;

(b) if the Transferee accepts the Terms and Conditions by sending a written notice to the Partnership; and

(c) subject to Article 7.1, Article 7.2 and Article 7.3.

7.5. The transfer of Units will only be binding upon the Partnership following a notification to or acceptance by the Partnership of the transfer as provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

#### **Art. 8. Redemption of Units**

8.1. The Partnership may redeem its own Units within the limits set forth by the Law and the provisions of Article 7.

8.2. In the event that the Partnership redeems Units from any Partner, the Partnership shall redeem the same proportion of the PECs held by such Partner.

#### **Art. 9. Form of Units - Partners' register**

9.1. The Units are and will remain in registered form.

9.2. A Partners' register as well as proper and complete books of the Partnership will be kept at the registered office of the Partnership and may be examined by each Partner who so requires.

### **III. Management - Delegation of powers - Auditor - Representation**

#### **Art. 10. Management**

10.1. The Partnership shall exclusively be managed by one or several General Partner(s) who shall be personally jointly and severally liable with the Partnership for all liabilities which cannot be covered by the assets of the Partnership.

10.2. The General Partner(s) are vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Partnership's interest which are not expressly reserved by the Law or by this Agreement to the general meeting of Partners.

10.3. The General Partner(s) shall have full powers to carry out and approve for the Partnership all acts and operations consistent with the Partnership's objects.

10.4. In case of plurality of General Partners, decisions of the General Partners shall be validly taken if adopted by a majority of the General Partners.

#### **Art. 11. Delegation of powers**

11.1. The General Partner(s) may at any time appoint one or several ad hoc agent(s) to perform specific tasks provided that in no circumstances shall such agent(s) be (a) limited Partner(s). The General Partner(s) shall determine the powers and remuneration (if any) of such agents, the duration of the period of representation and any other relevant condition of the agency. The agents so appointed are in any case revocable ad nutum by decision of the General Partner(s).

11.2. The appointment of agents pursuant to article 11.1 above shall have no effect on the unlimited liability of the General Partner(s).

#### **Art. 12. Auditor**

The Partnership may appoint and shall do so in the cases provided by the Law one auditor. The auditor shall be appointed by the general meeting of Partners for a term which may not exceed six years, renewable. The auditor is revocable ad nutum by the general meeting of Partners.

#### **Art. 13. Representation**

The Partnership shall be bound by the sole signature of the General Partner, or in case of plurality of General Partners, any General Partner or by the sole signature of any person to whom the power to sign on behalf of the Partnership has been validly delegated by the General Partner(s) in accordance with article 11.1 of this Agreement.

**Art. 14. No remuneration of the General Partner(s)**

The General Partner(s) and the members or employees of the General Partner(s) shall receive no remuneration from the Partnership for their duties.

**IV. General meetings of partners**

**Art. 15. Powers and voting rights**

15.1. Each Unit entitles the holder thereof to one vote in general meetings of Partners.

15.2. Each Partner may appoint one person or entity as its attorney pursuant to a proxy given by letter, telegram, telex, telefax or e-mail, to represent it at a general meeting of Partners.

**Art. 16. Form - Quorum - Majority**

16.1. The Partners shall meet as often as necessary upon call of the General Partner or, in case of plurality of General Partners, any General Partner with at least five days prior written notice. The general meeting of Partners shall be held at the place indicated in the convening notice.

16.2. If all the Partners are present or represented at a general meeting of Partners, the convening notices may be waived in writing.

16.3. Subject to article 16.5 of this Agreement, resolutions at general meetings of Partners shall be passed validly by a simple majority of Partners present or represented at the meeting.

16.4. Notwithstanding article 16.3 of this Agreement, the general meeting of Partners shall not validly deliberate unless the General Partner or, in case of plurality of General Partners, each General Partner is present or represented.

16.5. Any general meeting of Partners convened to amend any provision of this Agreement shall not validly deliberate unless at least one half of the Units outstanding is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to this Agreement. If the quorum requirement is not satisfied, a second general meeting of Partners may be convened by registered letter confirmed by the stamp evidencing the date of dispatch addressed to each Partner. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous general meeting of Partners. The second general meeting of Partners shall validly deliberate regardless of the proportion of Units represented. Resolutions are validly adopted when approved by Partners representing three-quarters of the Units outstanding and by the General Partner, or in case of plurality of General Partners, each of the General Partners.

16.6. Decisions of the Partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to the Partners in writing, whether in original or by telegram, telex, telefax or e-mail. The Partners shall cast their vote by signing the circular resolution.

**V. Annual general meeting - Accounts - Allocation of profits**

**Art. 17. Annual General Meeting**

An annual general meeting of Partners approving the financial statements shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Partnership or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting.

**Art. 18. Accounting Year**

18.1. The accounting year of the Partnership shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of each year.

18.2. Each year, the General Partner(s) shall draw up an inventory and prepare in accordance with the Law, the financial statements of the Partnership.

**Art. 19. Allocation of Profits - Capital Accounts**

19.1. Each Partner of the Partnership has the right to participate in the profits of the Partnership in proportion to the number of Units held by it in the Partnership.

19.2. The Partnership shall establish a capital account for each Partner (both general and limited), which shall reflect (i) the unit capital held by such Partner, (ii) the participation of such Partner in the profits and losses of the Partnership, (iii) in the event that profits of the Partnership are not distributed to the Partners but carried forward in the Partnership the amount of the undistributed profit share of each Partner.

19.3. The distribution of profits (if any) shall be determined annually within six months of the year end by the general meeting of Partners, upon proposal of the General Partner(s) and no distribution of profits shall be made to Partners until so formally resolved.

19.4. Interim distributions may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the General Partner;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim distributions is taken by the general meeting of Partners;

(iv) any interim distribution to each Partner shall be in proportion to the number of Units held by it in the Partnership. Distributions not in proportion to the number of Units held by each Partner in the Partnership may only take place pursuant to a unanimous resolution of all Partners;

(v) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Partnership are not threatened.



## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 20. Dissolution - Liquidation

20.1. In the event of dissolution of the Partnership for any reason and at any time whatsoever, liquidation will be carried out by one or several liquidator(s) appointed by the general meeting of Partners deciding such liquidation.

20.2. Such general meeting of Partners shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

### Art. 21. Allocation of the liquidation surplus

After payment of all debts and liabilities of the Partnership or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the Partners in proportion to the balances of their respective capital accounts until they have received an amount equal to the balances of their capital accounts immediately prior to such distribution, but after adjustment for gain or loss with respect to the disposition of the Partnership's assets incident to the liquidation of the Partnership and the winding-up of its affairs, whether or not the disposition occurs prior to the liquidation of the Partnership.

## VII. General provisions

### Art. 22. Application of the Law

All matters not governed by this Agreement shall be determined in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular the Law.

#### *Subscription and Payment*

The appearing parties, here represented as stated above, declare to subscribe to the eighty-three thousand (83,000) units issued by the Partnership as follows:

1. PEGASUS NETHERLANDS SERVICES LUX PRIMARY S.C.S. subscribes to eighty-two thousand one hundred seventy (82,170) Units and pays them by a contribution in cash in an aggregate amount of eighty-two thousand one hundred seventy Euro (EUR 82,170) to be allocated to the capital account of the Partnership; and

2. RD SECONDARY EUROPEAN HOLDINGS LLC subscribes to eight hundred thirty (830) Units and pays them by a contribution in cash in an aggregate amount of eight hundred thirty Euro (EUR 830) to be allocated to the capital account of the Partnership.

The notary has received evidence of the payments in cash referred to in items 1. and 2. above.

#### *Transitory provisions*

By derogation to article 18.1 of the Agreement, the Partnership's current accounting year is to run from the date of the Agreement to 31 December 2006.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges, of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Partnership as a result of the present Agreement, are estimated at approximately EUR 2,500.

#### *Extraordinary general meeting of the partners*

Immediately following the creation of the Partnership, the Partners resolved to set the registered office of the Partnership in L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing party, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

En l'an deux mille six, le quinzième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Mersch.

Ont comparu:

PEGASUS NETHERLANDS SERVICES LUX PRIMARY S.C.S., une société en commandite simple de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy,

RD SECONDARY EUROPEAN HOLDINGS LLC, une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, avec siège social au 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Kent County, Delaware 19904, Etats-Unis d'Amérique, ici représentées par Maître Vivian Walry, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 15 septembre 2006.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser le contrat régissant une société en commandite simple qu'elles déclarent constituer et qu'elles ont arrêté comme suit:

### **I. Dénomination - Siège social - Durée - Objet**

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination**

Il est formé entre PEGASUS NETHERLANDS SERVICES LUX PRIMARY S.C.S., en tant que gérant commandité (le Gérant Commandité) et RD SECONDARY EUROPEAN HOLDINGS LLC, en tant qu'associé commanditaire (le Com-

manditaire) et toutes les personnes ou entités pouvant devenir Associés de la SCS dans le futur (comme défini ci-après) (ensemble désignés les Associés), une société en commandite simple prenant la dénomination de PEGASUS NETHERLANDS SERVICES LUX SECONDARY S.C.S. (la SCS), régie par le présent contrat (le Contrat) et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

#### **Art. 2. Siège social**

2.1. Le siège social de la SCS est établi en la ville de Luxembourg.

2.2. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg ou tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du ou des Gérant(s) Commandité(s).

2.3. Le(s) Gérant(s) Commandité(s) ont le droit de créer des succursales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.4. Lorsque le(s) Gérant(s) Commandité(s) déterminent que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec le siège social, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la SCS, laquelle restera une société en commandite simple luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Durée**

3.1. La SCS est constituée pour une durée illimitée.

3.2. La SCS ne prend pas fin par la démission, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité du Gérant Commandité ou, en cas de pluralité de Gérants Commandités, de n'importe quel Gérant Commandité, à condition que la SCS continue toujours à avoir au moins un Gérant Commandité et un Commanditaire.

#### **Art. 4. Objet social**

4.1. L'objet de la SCS est l'acquisition de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La SCS peut en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou d'une quelconque autre manière des actions, parts ou autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par un émetteur public ou privé quel qu'il soit. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut, en outre, investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine.

4.2. La SCS peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique. Elle peut émettre sous forme de placement privé uniquement, des titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La SCS peut accorder tous crédits y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, entités affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter et accorder des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, entités affiliées ou toute autre société. La SCS peut, en outre, mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur tout ou partie de ses actifs et ouvrira des comptes bancaires en son nom propres.

4.3. La SCS peut généralement employer toutes techniques ou instruments relatifs à ses investissements aptes à réaliser une gestion efficace de ceux-ci y compris toutes techniques ou instruments conçus pour protéger la SCS contre les risques de crédit, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.

4.4. La SCS peut accomplir toutes opérations commerciales ou financières se rapportant à des biens meubles ou immeubles, directement ou indirectement liées à son objet.

4.5. L'énumération qui précède s'entend purement énonciative et non limitative.

## **II. Capital social - Parts**

#### **Art. 5. Capital social**

5.1. Le capital souscrit de la SCS est fixé à un montant de quatre-vingt-trois mille euros (EUR 83.000), représenté par huit cent trente (830) parts sociales détenues par le Commanditaire, et quatre-vingt-deux mille cent soixante-dix (82.170) parts sociales détenues par le Gérant Commandité, d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts et individuellement une Part).

5.2. Toutes les Parts sont entièrement libérées.

#### **Art. 6. Preferred Equity Certificates**

Sous réserve de l'accord préalable par écrit de tous les Associés, les Associés parents et les Associés grands-parents tels que définis à l'article 7.3, dont l'accord ne peut pas être donné par voie de procuration globale, la SCS peut émettre des preferred equity certificates d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacun ou de la valeur nominale telle que décidée par la SCS (les PECs) régis par les termes et conditions adoptés par le(s) Gérant(s) Commandité(s) (les Termes et Conditions) à condition pour tous les PECs:

(i) qu'ils ne soient cessibles qu'avec les Parts dans les circonstances permises par l'Article 7.4 et doivent être transférés dans ces circonstances;

(ii) qu'ils soient uniquement rachetables dans les circonstances prévues à l'Article 8.2;

(iii) qu'ils, en ce compris le rendement dû mais non payé payable conformément aux Termes et Conditions, soient seulement convertibles en Parts conformément aux Termes et Conditions. Une telle conversion est aussi soumise aux dispositions des articles 7.2 et 7.3 de ce Contrat.

#### **Art. 7. Transfert de Parts**

7.1. Nonobstant toutes autres dispositions de ce Contrat, l'admission ou le remplacement d'un Associé ne peut avoir lieu qu'avec le consentement écrit et unanime de tous les Associés, Gérant(s) Commandité(s) et Associé(s) Comman-

ditaire(s) y compris l'Associé démissionnaire, dont le consentement ne peut être donné par voie d'une simple procuration.

7.2. La vente, le rachat, l'assignation, le transfert, l'échange, le gage, la charge et toutes autres dispositions (incluant l'allocation de participations) (Transfert) totale ou partielle des intérêts des Associés dans le capital de la SCS, directement ou indirectement, volontairement ou involontairement (incluant, sans limitation, par application de la loi), nécessiteront le consentement écrit préalable et unanime de l'assemblée des Associés, y compris celui de l'Associé démissionnaire, dont le consentement ne peut être donné par voie d'une simple procuration. Le consentement écrit préalable et unanime de l'assemblée générale des Associés sera aussi exigé pour toutes actions de la SCS ou des Associés provoquant la modification des droits proportionnels afférents aux Associés Commanditaires dans le capital et/ou les profits de la SCS (ou, dans le cas d'une personne cessant d'être un Associé Commanditaire, les droits proportionnels afférents aux Associés Commanditaires restants). Les dispositions de la clause 7.2 devront prévaloir sur toutes les autres dispositions de ce Contrat avec lesquelles elle est susceptible de rentrer en conflit.

7.3. Les dispositions suivantes doivent, en plus des dispositions de l'Article 7.1, de l'Article 7.2 et de l'Article 20, s'appliquer en toutes circonstances d'admission ou de remplacement des Associés lorsqu'un Associé est une entité fiscale transparente en vertu des principes fiscaux néerlandais:

(a) toute admission ou remplacement d'un Associé Commanditaire exigera le consentement écrit préalable de tous les membres ou associés de tous les Associés (les Parents Associés);

(b) lorsqu'un Associé est un Associé Commanditaire, toutes admissions et/ou remplacements d'un Parent Associé d'un tel Associé Commanditaire nécessiteront le consentement préalable écrit de tous les Associés et les Parents Associés de tous les Associés;

(c) lorsqu'un Parent Associé est une entité fiscale transparente selon les principes fiscaux néerlandais, l'Article 7.3 s'applique mutatis mutandis aux associés dans ce Parent Associé (les Grands Parents Associés) et mutatis mutandis aux associés dans ces Grands Parents Associés et ainsi de suite, jusqu'à ce que les associés ne soient plus des entités fiscales transparentes selon les principes fiscaux néerlandais;

(d) la deuxième phrase de l'Article 7.2 s'appliquera par analogie aux dispositions de cette clause 7.3 à condition que les droits proportionnels afférents au capital et/ou bénéfiques de la SCS devront, dans ce cas, être considérés comme des droits directs ou indirects afférents aux Associés et aux Parents Associés ainsi qu'aux Associés Commanditaires (s'il y en a); et

(e) le contrat, les statuts, les Articles ou tous autres documents ou accords, qui sont susceptibles de s'appliquer à un tel Associé doivent contenir les dispositions sensiblement identiques aux Articles 7.1, 7.2 et 7.3, par lesquels si référence est faite au consentement préalable écrit des Associés, un tel consentement préalable écrit sera exigé de tous les Associés, Parents Associés et ainsi de suite jusqu'à ce que une entité non transparente selon les principes fiscaux néerlandais soit atteinte.

Toute transaction résultant dans la détention par un Associé Commanditaire de tout ou partie de ses intérêts dans la SCS pour le compte d'une tierce personne requerra le consentement préalable écrit de tous les Associés. Si un Associé Commanditaire détient tout ou partie de ses intérêts dans la SCS pour le compte d'une tierce personne, les dispositions suivantes de l'Article 7.3 s'appliqueront par analogie, selon lesquelles un tel Associé Commanditaire sera traité comme une entité fiscale transparente selon les principes fiscaux néerlandais et la tierce personne concernée sera traitée comme un Parent Associé.

7.4. Un Associé ne peut transférer des Parts à un Associé ou non Associé (le Cessionnaire) que:

(a) si l'Associé Cédant transfère également au Cessionnaire la même proportion de PECs détenus par l'Associé Cédant dans la proportion des Parts détenues par celui-ci qu'il propose de céder au Cessionnaire;

(b) si le Cessionnaire accepte les Termes et Conditions en envoyant un avis écrit à la SCS; et

(c) sujette aux Articles 7.1, 7.2 et 7.3.

7.5. Le transfert de Parts ne liera la SCS qu'à compter de la notification et de l'acceptation par la SCS du transfert comme il est prévu à l'Article 1690 du Code civil luxembourgeois.

#### **Art. 8. Rachat des Parts**

8.1. La SCS peut racheter ses propres Parts dans les limites définies par la Loi et les dispositions de l'Article 7.

8.2. Au cas où la SCS rachète des Parts à un Associé quel qu'il soit, la SCS devra racheter la même proportion de PECs détenus par l'Associé en question.

#### **Art. 9. Forme des Parts - Registre des Associés**

9.1. Les Parts sont et resteront nominatives.

9.2. Il sera tenu au siège social un registre des Parts ainsi que les livres complets et en ordre dont tout associé qui le requiert pourra prendre connaissance.

### **III. Gérance - Délégation de pouvoirs - Commissaire - Représentation**

#### **Art. 10. Gérance**

10.1. La SCS peut exclusivement être gérée par un ou plusieurs Gérant(s) Commandité(s), responsable(s) personnellement indéfiniment et solidairement des engagements sociaux n'étant pas couverts par les actifs de la SCS.

10.2. Le(s) Gérant(s) Commandité(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la SCS qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par le Contrat à l'assemblée générale des Associés.

10.3. Le(s) Gérant(s) Commandité(s) ont le pouvoir de mener et approuver tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation des objets de la SCS.

10.4. En cas de pluralité de Gérants Commandités, les décisions des Gérants Commandités seront valablement prises à la majorité des Gérants Commandités.

**Art. 11. Délégation de pouvoirs**

11.1. Le(s) Gérant(s) Commandité(s) peuvent à tout moment nommer un ou plusieurs agents ad hoc en vue de l'accomplissement de tâches spécifiques à condition que dans aucune circonstance l'agent ne puisse être un ou des Commanditaires. Le(s) Gérant(s) Commandité(s) détermineront les pouvoirs et rémunération (le cas échéant) de ces agents, la durée de leur mandat et toute autre condition du mandat. Les mandataires ainsi nommés sont révocables ad nutum par décision des Gérants Commandités.

11.2. La nomination des mandataires conformément à l'article 11.1 ci-dessus n'aura pas d'effet sur la responsabilité illimitée de(s) Gérant(s) Commandité(s).

**Art. 12. Commissaire**

La SCS peut nommer, et y procédera dans les cas prévus par la Loi, un commissaire. Le commissaire sera nommé par l'assemblée générale des Associés pour une durée ne pouvant excéder six années, renouvelable. Le commissaire est révocable ad nutum par l'assemblée générale des Associés.

**Art. 13. Représentation de la SCS à l'égard des tiers**

La SCS est engagée par la seule signature de son Gérant Commandité ou, en cas de pluralité de Gérants Commandités, par la seule signature de tout Gérant Commandité ou par la seule signature de toute personne à laquelle le pouvoir de signer pour la SCS a été valablement conféré par les Gérant(s) Commandité(s) conformément à l'article 11.1 du présent Contrat.

**Art. 14. Absence de rémunération du ou des Gérant(s) Commandité(s)**

Les Gérant(s) Commandité(s) et les membres ou employés des Gérant(s) Commandité(s) ne recevront aucune rémunération de la SCS pour leurs fonctions.

**IV. Assemblées générales des associés****Art. 15. Pouvoirs et droits de vote**

15.1. Chaque Part donne droit à une voix aux assemblées générales des Associés.

15.2. Chaque associé peut désigner toute personne ou entité comme son mandataire, par procuration donnée par lettre, télégramme, télex, télécopie ou e-mail pour le représenter à une assemblée générale des Associés.

**Art. 16. Forme - Quorum - Majorité**

16.1. Les Associés se réunissent aussi souvent que nécessaire sur convocation du Gérant Commandité ou, en cas de pluralité de Gérants Commandités, de tout Gérant Commandité, la convocation étant faite au moins cinq jours à l'avance, au lieu indiqué dans la convocation.

16.2. Si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Associés, il peut être renoncé aux formalités de convocation par écrit.

16.3. Sous réserve de l'article 16.5 du Contrat, les résolutions aux assemblées générales des Associés seront valablement prises à la majorité des Associés présents ou représentés à l'assemblée.

16.4. Nonobstant l'article 16.3 du Contrat, l'assemblée des Associés ne délibérera valablement qu'à condition que le Gérant Commandité ou, en cas de pluralité de Gérants Commandités, chaque Gérant Commandité soit présent ou représenté.

16.5. Toute assemblée générale des Associés convoquée pour modifier une disposition du présent Contrat ne délibérera valablement qu'à condition que la moitié des Parts émises soient présentes ou représentées et que l'ordre du jour indique les modifications proposées à ce Contrat. Si le quorum de présence n'est pas satisfait, une seconde assemblée générale des Associés sera convoquée par lettre recommandée avec accusé de réception justifiant la date de notification. La convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et les résultats de la précédente assemblée générale des Associés. La seconde assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre de Parts représentées. Les résolutions sont valablement adoptées par les Associés représentant les trois quarts des Parts existantes et par le Gérant Commandité ou, en cas de pluralité de Gérants Commandités, par chaque Gérant Commandité.

16.6. Les décisions des Associés peuvent être prises par résolution circulaire, dont le texte sera envoyé aux Associés par écrit, en original ou télégramme, télex, télécopie ou e-mail. Les Associés voteront en signant ladite résolution circulaire.

**V. Année sociale - Comptes - Affectation des résultats****Art. 17. Assemblée générale annuelle**

Une assemblée générale annuelle des Associés, qui approuvera les comptes annuels, sera tenue annuellement dans les six mois de la clôture de l'année sociale au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation de l'assemblée.

**Art. 18. Année sociale**

18.1. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

18.2. Chaque année, le(s) Gérant(s) Commandité(s) dresse(nt) un inventaire et prépare(nt) les comptes annuels de la SCS.

**Art. 19. Affectation des bénéfices - Compte Capital**

19.1. Chaque Associé de la SCS a le droit de participer aux bénéfices de la SCS proportionnellement au nombre de Parts possédées par ce dernier dans la SCS.

19.2. La SCS doit établir un compte pour chacun des Associés (Commandité ou Commanditaire) qui doit refléter (i) le nombre de Parts détenues par chaque Associé, (ii) la participation de chaque Associé dans les bénéfices et les pertes de la SCS, (iii) dans le cas où les bénéfices de la SCS ne sont pas distribués aux Associés mais conservés dans la SCS le montant des profits non distribués à chaque Associé.

19.3. L'affectation des résultats sera déterminée annuellement dans les six mois de l'année terminée par l'assemblée générale des Associés, sur proposition de(s) Gérant(s) Commandité(s) et aucune distribution de bénéfices ne peut être faite aux Associés tant qu'une telle décision n'a pas été prise.

19.4. Des distributions intérimaires peuvent être faites, à tout moment, dans les conditions suivantes:

- (i) un bilan ou un inventaire ou un rapport est établi par le Gérant Commandité;
- (ii) ce bilan, inventaire ou rapport montre des fonds suffisants qui sont disponibles pour distribution; le montant distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année fiscale, augmenté par les bénéfices conservés par la SCS et les réserves distribuables mais diminué par les pertes de la SCS et les sommes qui doivent être allouées à la réserve statutaire;
- (iii) la décision de payer des bénéfices intérimaires est prise par l'assemblée générale des Associés;
- (iv) toute distribution intérimaire faite à chacun des Associés doit être faite en proportion du nombre de Parts détenues dans la SCS. Les distributions qui ne sont pas faites en proportion du nombre de Parts détenues dans la SCS par chacun des Associés ne peuvent avoir lieu que suite à une décision unanime de tous les Associés;
- (v) toutes les garanties ont été prises pour que les droits des créanciers de la SCS ne soient pas menacés.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 20. Dissolution - Liquidation

20.1. En cas de dissolution de la SCS, pour quelque raison et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera assurée par un ou de plusieurs liquidateurs nommés par résolution de l'assemblée générale des Associés décidant d'une telle liquidation.

20.2. Cette assemblée générale des Associés déterminera également les pouvoirs et rémunération du ou des liquidateur(s).

### Art. 21. Distribution du boni de liquidation

Après paiement de toutes les dettes de la SCS ou consignation de toutes sommes à cet effet, le boni de liquidation sera payé aux Associés en proportion du solde dans leur compte de capital respectif jusqu'à ce qu'ils aient reçu une somme égale au solde de leur compte de capital immédiatement avant cette distribution, mais après ajustement des profits ou des pertes en fonction des actifs de la SCS conséquente à la liquidation de la SCS, peu importe que ces dispositions se produisent avant ladite liquidation.

## VII. Dispositions générales

### Art. 22. Application de la Loi

Toutes matières non réglées par les présents Statuts seront réglées conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier conformément à la Loi.

#### *Souscription et Libération*

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, déclarent souscrire les quatre-vingt-trois mille (83.000) Parts émises par la SCS de la manière suivante:

1. PEGASUS NETHERLANDS SERVICES LUX PRIMARY S.C.S. souscrit quatre-vingt-deux mille cent soixante-dix (82.170) Parts et les libère par apport en numéraire d'une valeur de quatre-vingt-deux mille cent soixante-dix euros (EUR 82.170) à affecter au compte capital social de la SCS; et
2. RD SECONDARY EUROPEAN HOLDINGS LLC souscrit huit cent trente (830) Parts et les libère par apport en numéraire de huit cent trente euros (EUR 830) à affecter au compte capital de la SCS.

La preuve de ces paiements en numéraire mentionnés aux points 1. et 2. ci-dessus a été fournie au notaire instrumentant.

#### *Dispositions transitoires*

Par dérogation de l'article 18.1 du présent Contrat, l'exercice social de la SCS commence à la date du présent acte et se termine le 31 décembre 2006.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la SCS ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est approximativement estimé à la somme de EUR 2.500.

#### *Assemblée extraordinaire des associés*

Immédiatement après la constitution de la SCS, les Associés décident d'établir le siège de la SCS à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, certifie à la demande des parties comparantes que le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la demande des parties comparantes et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, il a signé avec le notaire le présent acte en original. Signé: V. Walry, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 septembre 2006, vol. 438, fol. 22, case 10. – Reçu 830 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 septembre 2006.

H. Hellinckx.

(108883.3/242/538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

103614

**VULCAN HOLDINGS LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R. C. Luxembourg B 103.022.

—  
DISSOLUTION

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 2 octobre 2006*

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

- clôturer la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.

*Deuxième résolution*

- les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant cinq ans auprès de la société, MERCURIA SERVICES une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 48.840

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

*Pour VULCAN HOLDINGS LUXEMBOURG*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV00839. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(108324.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

---

**TRADITIO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 109.961.

In the year two thousand and six, on the twenty-second day of September,  
Before us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of TRADITIO INVESTMENT S.A. (the «Company»), a securitization company created under the form of a «société anonyme», having its registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, incorporated in Luxembourg on July 25th, 2005, by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1456, on December 27th, 2005, amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary on October 27th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 386, of February 22nd, 2006, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under n° B 109 961.

The extraordinary general meeting was opened at 2.00 p.m. with M<sup>e</sup> Véronique Wauthier, lawyer, residing professionally in L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt, in the chair (the «Chairman») who appointed as secretary to the meeting Miss Estelle Matera, private employee, residing professionally in L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Mrs Catherine Hubert, private employee, residing professionally in L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

The bureau of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list which, signed by (i) the shareholders present, (ii) the proxies of the shareholders represented, (iii) the members of the bureau and (iv) the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

2. It appears from the attendance list that out of one hundred thirty three thousand one hundred (133,100) shares in issue, all are duly represented at this extraordinary general meeting and that consequently the extraordinary general meeting is regularly constituted and may validly decide on the items of the agenda.

3. All the shareholders expressly waive any convening notice and consider themselves duly convened to this extraordinary general meeting.

4. The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

a.- Amendment of the 2nd paragraph of Article 2 of the Articles of Incorporation which shall be read as follows:

«It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders extraordinary general meeting deliberating as for a change of the statutes. Within the municipality the registered office can be transferred by a resolution of the Board of Directors.»

b.- Amendment of Article 16 of the Articles of Incorporation to foresee the reference to the liquidation of the compartments created by the board of directors, if any, providing that each compartment may be liquidated separately without liquidation of the other compartments.

c.- Amendment of Article 17 of the Articles of Incorporation to refer to the law of March 22nd, 2004 on securitization.

After having acknowledged the agenda, the extraordinary general meeting takes unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The General Meeting decides to amend 2nd paragraph of Article 2 of the Articles of Incorporation which shall be read as follows:

«**Art. 2. (2nd paragraph).** It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders extraordinary general meeting deliberating as for a change of the statutes. Within the municipality the registered office can be transferred by a resolution of the Board of Directors.»

*Second resolution*

The General Meeting decides to amend Article 16 of the Articles of Incorporation to foresee the reference to the liquidation of the compartments created by the board of directors, if any.

Article 16 of the Articles of Incorporation shall be read as follows:

«**Art. 16.** The Corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration. Each compartment created by the Board of Directors, if any, may be liquidated separately without liquidation of the other compartments.»

*Third resolution*

The General Meeting decides to amend Article 17 of the Articles of Incorporation to refer to the law of March 22nd, 2004 on securitization. Article 17 shall be read as follows:

«**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the law of March 22nd 2004 on securitization and the amendments thereto.»

No further item being on the agenda, the extraordinary general meeting was then adjourned at 2.15 p.m. and these minutes signed by the members of the bureau and the notary.

*Valuation of costs*

The above named persons value the expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, approximately to 1,050.- Euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

**Follows the french translation:**

L'an deux mille six, le vingt-deux septembre,

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de TRADITIO INVESTMENT S.A. (la «Société»), une société de titrisation créée sous la forme d'une société anonyme ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, constituée au Luxembourg par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1456 du 27 décembre 2005, modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 386 du 22 février 2006 et,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-109.961.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Maître Véronique Wauthier, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (la «Présidente») qui désigne comme secrétaire à l'assemblée générale extraordinaire Mademoiselle Estelle Matera, employée privée, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a élu en tant que scrutateur Madame Catherine Hubert, employée privée, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

Le bureau de l'assemblée générale extraordinaire étant ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence laquelle, signée par (i) les actionnaires présents, (ii) les représentants des actionnaires représentés, (iii) les membres du bureau et (iv) le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte.

II. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les cent trente-trois mille cent (133.100) actions émises représentant l'entiereté du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires et que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

III. Tous les actionnaires renoncent expressément à toute convocation et se considèrent comme valablement convoqués à cette assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

a.- Modification du paragraphe 2 de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante: «Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des

actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts. H pourra être déplacé à l'intérieur de la commune par décision du Conseil d'Administration.»

b.- Modification de l'article 16 des statuts afin de prévoir une référence à la liquidation des compartiments créés par le Conseil d'Administration à sa seule discrétion sur base de l'article 8 des statuts en disposant que chaque compartiment peut être liquidé séparément sans qu'une telle liquidation ait pour effet d'entraîner la liquidation des autres compartiments.

c.- Modification de l'article 17 des statuts afin de se référer également à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation.

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale extraordinaire prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de modifier le paragraphe 2 de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. (2<sup>e</sup> paragraphe).** Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts. Il pourra être déplacé à l'intérieur de la commune par décision du Conseil d'Administration.»

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 16 des statuts afin de prévoir une référence à la liquidation des éventuels compartiments créés par le Conseil d'Administration.

L'Article 16 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments. Chaque compartiment créé le cas échéant par le Conseil d'Administration peut être liquidé séparément sans qu'une telle liquidation ait pour effet d'entraîner la liquidation des autres compartiments.»

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide modifier l'article 17 des statuts afin de se référer également à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation.

L'Article 17 aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation et de leurs lois modificatives.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance de l'assemblée générale extraordinaire est levée à 14.15 heures et ce procès verbal est signé par des membres du bureau et le notaire.

*Evaluation des frais*

Les personnes prémentionnées déclarent que toutes les dépenses, coûts, frais et charges, qui doivent être payés par la Société en relation avec cet acte, s'élèvent à près de 1.050,- Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande des comparants, le présent procès verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergence avec la version française.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Wauthier, E. Matera, C. Hubert, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, vol. 29CS, fol. 72, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 9 octobre 2006.

P. Decker.

(109778.2/206/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

**TRADITIO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 109.961.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 9 octobre 2006.

*Pour la société*

P. Decker

(109779.3/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.



103617

**GRADUAL FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 105.545.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique du 27 septembre 2006 que:

- Mme Sonja Linz, née à Bettembourg (Grand Duché de Luxembourg) le 10 avril 1958 et résidant professionnellement 560, rue de Neudorf L-2220, Luxembourg,

- M. Georges Deitz, né à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) le 8 juin 1958 et résidant professionnellement 560, rue de Neudorf L-2220, Luxembourg,

Ont été nommés gérants de la société en remplacement de M. David De Marco, M. Alain Lam et M. Bruno Beernaerts, démissionnaires.

Le mandat des nouveaux gérants est à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01215. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108327.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

**KONATRA, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-5445 Schengen, 1, route du Vin.

H. R. Luxemburg B 83.584.

Im Jahre zweitausendundsechs, den achtzehnten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1) SALA SPEDITIONS, GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts mit Sitz in D-66111 Saarbrücken, Hafenstrasse 16,

hier vertreten durch ihren Geschäftsführer Herrn Werner Konz, Transportunternehmer, wohnhaft in D-66119 Saarbrücken, Weinbergweg 36.

2) LOWATRA, S.à r.l., R.C.S. Luxemburg B 108.510, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburger Rechts mit Sitz in 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg,

hier vertreten durch ihren Geschäftsführer Herrn Torsten Zeigan, Privatangestellter, wohnhaft in D-66706 Perl, Bergstrasse 8.

3) GEBRÜDER KONZ GESELLSCHAFT MIT BESCHRÄNKTER HAFTUNG, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts mit Sitz in D-66121 Saarbrücken, Lyoner Ring 1,

hier vertreten durch ihren Geschäftsführer Herrn Werner Konz, Transportunternehmer, wohnhaft in D-66119 Saarbrücken, Weinbergweg 36.

Diese Komparentinnen, vertreten wie vorgenannt, ersuchten den unterfertigten Notar folgendes zu beurkunden:

- Die Komparentinnen sub 1) und 2) sind alleinige Besitzer aller Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung KONATRA, S.à r.l., R.C.S. Luxemburg B 83.584, mit Sitz in Schengen, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 27. August 2001, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 170 vom 31. Januar 2002 veröffentlicht wurde.

Die Satzung der Gesellschaft wurde letztmals abgeändert durch Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 21. November 2005, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 503 vom 9. März 2006 veröffentlicht wurde.

- Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-), aufgeteilt in zweitausend (2.000) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), alle gezeichnet und voll eingezahlt.

- Die Tagesordnung lautet wie folgt:

1. Anteilsübertragung.

2. Verschiedenes.

Nach Kenntnisnahme der Tagesordnung und nach Beratung fassten die Gesellschafter, durch ihre Bevollmächtigten, einstimmig folgenden Beschluss:

*Beschluss*

SALA SPEDITIONS, GmbH, vorgenannt, hier vertreten wie vorgenannt, tritt hiermit alle eintausendzwanzig (1.020) Anteile die sie in der Gesellschaft besitzt, an GEBRÜDER KONZ GESELLSCHAFT MIT BESCHRÄNKTER HAFTUNG, vorgenannt, hier vertreten wie vorgenannt, zum Preis von fünfundzwanzigtausendfünfhundert Euro (EUR 25.500,-) ab, worüber Quittung.

Diese Anteilsübertragung wurde getätigt mit dem Einverständnis aller Gesellschafter und soweit wie nötig durch den Geschäftsführer der Gesellschaft, Herr Torsten Zeigan, vorgenannt, angenommen.

Infolge der Anteilsübertragung sind die Anteile wie folgt zugeteilt:

1) LOWATRA, S.à r.l., vorgeannt, neunhundertachtzig Anteile . . . . .	980
2) GEBRÜDER KONZ GESELLSCHAFT MIT BESCHRÄNKTER HAFTUNG, vorgeannt, eintausendzwanzig Anteile . . . . .	1.020
Total: zweitausend Anteile . . . . .	2.000

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorherstehenden an die Bevollmächtigten der Komparentinnen, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: W. Konz, T. Zeigan, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2006, vol. 29CS, fol. 68, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

A. Schwachtgen.

(108760.3/230/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

### WT3 EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 120.017.

#### STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 18.433, ici représentée par son Directeur Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

2) Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, en nom personnel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, par les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de WT3 EUROPE, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

#### B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. En cas de pluralité de gérants, ils forment le conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant, sa révocation ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### E. Année sociale - Bilan - Répartition

**Art. 21.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts ayant ainsi été arrêtés, les comparants ont souscrit les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales comme suit:

1) COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., prénommée: cent vingt-quatre parts sociales .....	124
2) Monsieur Jacques Reckinger, prénommé: une part sociale.....	1
Total: cent vingt-cinq parts sociales.....	125

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, est évalué environ à EUR 1.800,-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 40, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.

2. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965.

b) Monsieur René Schlim, Fondé de Pouvoirs Principal, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 8 mai 1953.

c) Madame Michèle Helminger, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, née à Dudelange, le 17 août 1968.

Conformément à l'article 12 des statuts la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Reckinger, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 septembre 2006, vol. 438, fol. 27, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 septembre 2006.

H. Hellinckx.

(108843.3/242/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

**GAMINGHOUSE S.A., Société Anonyme.**  
Registered office: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 120.007.

## STATUTES

In the year two thousand and six, on the fourth day of October.  
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) JACKPOT 2, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Company Registry, here represented by Eddy Perrier, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on October 4, 2006.

2) Séverine Michel, born on July 19, 1977 in Epinal, France, with professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

here represented by Eddy Perrier, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on October 2, 2006,

said proxies after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have decided to form amongst themselves a corporation (Société Anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

### Name - Registered office - Duration - Object

**Art. 1.** There is hereby formed a limited corporation under the name of GAMINGHOUSE S.A. (hereinafter the «Company»).

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, to acquire patents and licences, to manage and develop them.

The Company may borrow and raise funds, including, but not limited to, borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not, on a private basis for the purpose listed above.

The Company can also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- grant to its affiliates any assistance, loans, advances or guarantees in order to achieve its corporate object;
- enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated companies, and to render any assistance to such affiliated companies, within the limits of the laws of Luxembourg;

- enter into agreements, including, but not limited to any kind of credit derivative agreements, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, or other in relation to its purpose.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives as well as operations directly or indirectly linked to the activities described in this article, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

### Share capital - Shares

**Art. 5.** The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into fifteen thousand five hundred (15,500) shares in registered form with a par value of two Euro (EUR 2.-) each, all subscribed and fully paid-up.

**Art. 6.** The shares shall all be registered shares.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the Law).

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

### Management - Supervision

**Art. 7.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible. They may be removed at any time.

In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next resolution of the shareholders ratifying such election.

**Art. 8.** The Board of Directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or two Directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the Board of Directors, but in his absence the Directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each Director.

Separate notice shall not be required for meetings at which all the Directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of Directors.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another Director as his proxy. One Director can represent more than one of his-co-Directors.

The board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the Directors is present or represented at a meeting of the board of Directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

In the event that any Director of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a Director, officer or employee in the other contracting party), such Director shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such Director's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Directors may pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions are only valid if executed by all members of the Board of Directors.

**Art. 9.** The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or by two Directors.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two Directors.

**Art. 10.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the resolution of the shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the Board of Directors who may constitute committees deliberating under such terms as the Board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

**Art. 11.** The Company will be bound by the sole signature of any Director as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the Board of Directors.

**Art. 12.** The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders. They shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

### General meetings of shareholders

**Art. 13.** The Annual General Meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the last business day of June at 4 p.m.

**Art. 14.** Convening notices of all general meetings of shareholders shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting of shareholders may take place without convening notices.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

All the shares give the right to one vote.

#### **Financial year - Balance sheet - Distribution of profits**

**Art. 15.** The Company's financial year shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 16.** The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

The General Meeting of shareholders shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the nets profits of the Company is allocated to the statutory reserve until it amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

Without prejudice to the above, the General Meeting of Shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

**Art. 17.** Under the provisions set forth in Article 72-2 of the Law, the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** The Company may be dissolved at any time by decision of the General Meeting of shareholders following the provisions relevant to amendments to these Articles of Incorporation.

**Art. 19.** In the event of the dissolution of the Company, the General Meeting of Directors will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

#### **General disposition**

**Art. 20.** The Law shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

##### *Transitory provisions*

1) The first financial year shall begin today and end on the 31st December 2006.

2) The first annual general meeting shall be held in 2007.

##### *Subscription and payment*

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

- JACKPOT 2, S.à r.l. ....	15,499
- Séverine Michel .....	1
Total .....	15,500 shares

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of thirty-one thousand (31,000.-) Euro is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary, who expressly bears witness to it.

##### *Statement*

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

##### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand three hundred (2,300.-) Euro.

##### *Constitutive meeting*

Here and now, the appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.

2) The following persons have been appointed Directors:

- Séverine Michel, born on July 19, 1977 in Epinal, France, with professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

- Paul Guilbert, born on February 20, 1961 in Salisbury, Great Britain, with professional address at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey.

- Alistair Boyle, born on June 13, 1976 in Glasgow (Scotland), with professional address at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL.

3) PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., with registered office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.477 is appointed auditor of the Company for a duration of six years.

4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting to be held in 2012 deliberating on the financial statements at December 31, 2011.

5) The Company shall have its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the mandatory of the persons appearing, the said mandatory signed together with the notary the present deed.

#### **Traduction française du texte oui précède:**

L'an deux mille six, le quatre octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire demeurant à Luxembourg.

Ont comparu:

1) JACKPOT 2, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois dont le siège social est établi au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Eddy Perrier, demeurant à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 4 octobre 2006.

2) Séverine Michel, née 19 juillet 1977 à Epinal (France), avec adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

ici représentée par Eddy Perrier, demeurant à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 2 octobre 2006.

Les procurations après avoir été signées ne varientur par le mandataire et le notaire instrumentant resteront attachées au présent acte pour être enregistrés ensemble auprès des autorités compétentes.

Les comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer comme suit:

#### **Nom - Siège social - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé, une société anonyme sous la dénomination de GAMINGHOUSE S.A. (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à n'importe qu'elle autre place dans la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La Société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères; l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur.

La Société peut emprunter et lever des fonds, y compris, mais sans être limité à, emprunter de l'argent sous toutes formes et obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris, mais sans être limité à, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre et d'autres titres de dette ou de capital convertibles ou non, dans le cadre de l'objet décrit ci-dessus.

La Société peut également entrer dans les transactions suivantes, étant entendu que la Société n'entrera pas dans une quelconque transaction qui l'engagerait dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- accorder des prêts sans limitation à ses filiales, sociétés liées ou toute autre société, y compris, les fonds provenant d'emprunts, d'émission de titres de prêt ou de titres de capital;

- accorder des garanties, mises en gage, transférer, nantir, créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs, garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de tout autre société et, plus généralement, dans son propre intérêt ou dans celui de toute autre société ou personne;

- entrer dans des accords, y compris, mais non limité à n'importe quelle sorte d'accords de dérivée de crédit, d'accords d'association, d'accords de garantie, d'accords de marketing, d'accords de distribution, d'accords de gestion, d'accords de conseil, d'accords d'administration et d'autres contrats de services, d'accords de vente, ou d'autre en rapport avec son objet social.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que décrit dans le présent article ainsi que des opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article, sans bénéficier toutefois du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

#### **Capital - Actions**

**Art. 5.** Le capital est établi à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en quinze mille cinq cents actions (15.500) nominales ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

**Art. 6.** Les actions sont toutes nominatives.



Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (La Loi).

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

### Administration - Supervision

**Art. 7.** La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres, qui ne sont pas nécessairement actionnaires.

Les administrateurs sont nommés pour une durée maximale de six ans et sont ré-éligibles. Ils peuvent être révoqués ad nutum à tout moment.

Dans le cas d'une vacance de l'office d'un administrateur pour cause de mort, de pension ou autre, les administrateurs restant élisent par vote à la majorité, un administrateur pour pallier cette vacance jusqu'à la prochaine résolution des actionnaires ratifiant telle élection, étant entendu que cet administrateur sera proposé de la même manière que celui qu'il remplace.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut nommer un président parmi ses membres ainsi qu'un vice-président. Il pourra alors être désigné un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des conseils d'administration et des actionnaires.

Les réunions du conseil d'administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président est tenu de présider toutes les réunions d'actionnaires et tous les conseils d'administration, cependant en son absence les actionnaires ou les membres du conseil d'administration pourront nommer un président pro-tempore par vote à la majorité des voix présentes à cette réunion ou à ce conseil.

Un avis écrit portant sur toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation écrite sur accord de chaque administrateur donné par écrit en original, télécopie ou e-mail.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil d'administration au cours desquelles l'ensemble des administrateurs sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs co-administrateurs.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement à une réunion du conseil d'administration que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée. Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à une telle réunion.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel opposé dans une quelconque affaire de la Société (autre qu'un intérêt opposé survenu en sa qualité d'administrateur, préposé ou employé d'une autre partie en cause) cet administrateur devra informer le conseil d'administration d'un tel intérêt personnel et opposé et il ne pourra délibérer ni prendre part au vote sur cette affaire. Un rapport devra, par ailleurs, être fait au sujet de l'intérêt personnel et opposé de cet administrateur à la prochaine assemblée des actionnaires.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et communiquer entre elles. La participation par ce moyen à une réunion est considérée avoir été assurée en personne.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents par voie circulaire pourvu qu'elles soient prises après approbation de ses membres donnée au moyen d'un écrit original, d'un facsimile, d'un e-mail ou de tous autres moyens de communication. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise. Telles résolutions sont valides uniquement si elles sont signées par tous les membres du conseil d'administration.

**Art. 9.** Les procès verbaux des réunions du conseil d'administration sont signées par le Président ou en son absence par le président pro tempore qui présida la réunion, ou conjointement par deux administrateurs. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui peuvent devoir être produites dans des procédures judiciaires ou autres, doivent être signées par le Président, le secrétaire ou conjointement par deux administrateurs.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts aux actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société pour la gestion journalière, à tout administrateur ou administrateurs, qui à leur tour peuvent constituer des comités délibérant dans les conditions déterminées par le conseil d'administration. Il peut également conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, administrateur ou non, nommer et révoquer tous préposés, employés et fixer leurs émoluments.

**Art. 11.** La Société sera engagée par la seule signature de chacun des administrateurs de la Société ou encore par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le conseil d'administration.

**Art. 12.** La Société est supervisée par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui ne sont pas nécessairement actionnaires. Ils sont nommer pour une durée maximale de six ans et peuvent être réélus. Ils peuvent être révoqués à tout moment.

### Assemblées générales des actionnaires

**Art. 13.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jour de juin à 16 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

**Art. 14.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Toutes les actions donnent droit à une voix.

### Année sociale - Bilan - Distribution des bénéfices

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

**Art. 17.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la Loi, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 18.** La Société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la Société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générales

**Art. 20.** La Loi trouvera application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale des actionnaires sera tenue en 2007.

#### Souscription et paiements

Les comparantes ont souscrit les actions comme suit:

- JACKPOT 2, S.à r.l. ....	15.499
- Séverine Michel. ....	1
Total .....	15.500actions

Toutes ces actions ont été entièrement payées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,-) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui l'atteste.

#### Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille trois cents (2.300,-) euros.

#### Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre d'administrateurs est fixé à trois et celui des auditeurs à un.

- 2) Les personnes suivantes sont nommées administrateurs:
- Séverine Michel, née 19 juillet 1977 à Epinal (France), avec adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
  - Paul Guilbert, né le 20 février 1961 à Salisbury, Grande-Bretagne, avec adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey.
  - Alistair Boyle, né le 13 juin 1976 à Glasgow (Ecosse), avec adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey.
- 3) PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son adresse professionnelle au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.477 est nommé commissaire aux comptes de la Société pour une durée de six ans.
- 4) Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes expirent immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2012 délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2011.
- 5) Le siège social de la Société est établi au at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Perrier, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, vol. 29CS, fol. 84, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2006.

A. Schwachtgen..

(108778.3/230/387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.

**FILIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 114.540.

In the year two thousand and six, on the sixth day of July.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an extraordinary general meeting of the partners of FILIA, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on January 31st, 2006, published in the Mémorial C on May 19th, 2006 under number 981 (the «Company»).

The meeting was presided by M<sup>e</sup> Lionel Noguera, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary M<sup>e</sup> Marcus Peter, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Alex Pham, employee, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled ne varietur by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

II.- That it appears from the attendance list, that all five hundred (500) parts are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been informed before the meeting.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Creation of a new class of parts of the Company (the «Common Parts») by conversion of the existing five hundred (500) parts of the Company into five hundred (500) Common Parts, definition of the rights attaching to these Common Parts and allocation of these Common Parts to the current partners in the Company by replacement of the existing parts, in the proportion of one Common Part for one existing part;

2. Creation of a class of preferred parts in the Company (the «Preferred Parts») and definition of their rights comprising notably the right to a preferred dividend of 0.25% of the aggregate amount of (i) the nominal value of the Preferred Parts and (ii) the amount of the special issue premium reserve then outstanding in the annual balance sheet of the Company;

3. Decision to increase the corporate capital of the Company by two hundred eighty-three thousand seven hundred Euro (283,700.- EUR), to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) to two hundred and ninety-six thousand two hundred Euro (296,200.- EUR) by the creation and the issue of eleven thousand three hundred and forty-eight (11,348) new Preferred Parts of a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each to be issued together with an aggregate issue premium of two million five hundred and fifty-three thousand three hundred Euro (2,553,300.- EUR);

4. Subscription by RIXENSART CORPORATION S.L., a limited liability company incorporated under the laws of Spain, having its registered office at Gutiérrez Solana 1, 2 Izq, 28036 Madrid, of eleven thousand three hundred and forty-

eight (11,348) new Preferred Parts at a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each with an aggregate issue premium of two million five hundred and fifty-three thousand three hundred Euro (2,553,300.- EUR) resulting in a total issue price of two million eight hundred and thirty-seven thousand Euro (2,837,000.- EUR), and payment of such parts by a contribution in kind valued at two million eight hundred and thirty-seven thousand Euro (2,837,000.- EUR);

5. Resignation of GAEA CAPITAL S.L. as category A manager of the Company and appointment of RIXENSART CORPORATION S.L., a limited liability company incorporated under the laws of Spain, having its registered office at Gutiérrez Solana 1, 2 Izq, 28036 Madrid as category A manager of the Company;

6. Amendment of Article 5 and 16 of the articles of association of the Company to reflect the above resolutions;

7. Amendment of the last paragraph of Article 7 and adding of a new last paragraph to Article 11 of the articles of association of the Company, having the following wording:

«**Art. 7. Management.** (...) All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, subject to the requirements for approval of the partners for certain matters as set out in Article 11.»

«**Art. 11. General meetings of partners.** (...) The general meeting of partners shall validly decide on the following matters, as they refer to the Company and its subsidiaries, if such decision is approved by a majority of at least ninety per cent (90%) of the existing Common Parts:

a) incurrance of additional indebtedness, making any investment in the form of debt or equity, selling any assets, or making any dividend or distribution other than foreseen by these articles of association (the «Operations»), unless such Operations (i) refer to an amount inferior to fifteen thousand Euro (15,000.- EUR) with regard to a single Operation or series of related Operations carried out over a period of 12 successive months and (ii) do not involve any sale of the securities of the Company;

b) making of any loans to, or granting any other financial assistance to any Partner (the «Loans»), unless such Loans (i) refer to an amount inferior to fifteen thousand Euro (15,000.- EUR) with regard to a single Loan or series of related Loans carried out over a period of 12 successive months and (ii) do not involve any sale of the securities of the Company;

c) issuing any further Common Shares; and

d) engaging in any liquidation, dissolution or winding-up of the Company or any of its subsidiaries.»

Then the general meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

#### *First resolution*

The meeting resolves to create a new class of parts of the Company (the «Common Parts») by conversion of the existing five hundred (500) parts of the Company into five hundred (500) Common Parts.

These five hundred (500) Common Parts shall be allocated to the partners in the Company in the proportion of one Common Part for one existing part.

The Common Parts shall have a right to the remaining amount of the annual net profit after the preferred dividend as mentioned in the following resolution has been paid and as further described in resolution 5 below.

#### *Second resolution*

The meeting resolves to create a new class of parts of the Company, which shall be designated as Preferred Parts.

In the event profits are realised by the Company, the Preferred Parts shall have the exclusive right to a preferred dividend of 0.25% of the aggregate amount of (i) the nominal value of the Preferred Parts and (ii) the amount of a special issue premium reserve then outstanding in the annual balance sheet of the Company.

The Preferred Parts will not have a right to any other profit or surplus of the Company.

Except as set out in the foregoing, the Preferred Parts shall have the same rights as the Common Parts, including voting rights.

#### *Third resolution*

The meeting decides to increase the corporate capital of the Company by an amount of two hundred and eighty-three thousand seven hundred Euro (283,700.- EUR), to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) to two hundred and ninety-six thousand two hundred Euro (296,200.- EUR) by the creation and the issue of eleven thousand three hundred and forty-eight (11,348) new Preferred Parts of a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each to be issued together with an aggregate issue premium of two million five hundred and fifty-three thousand three hundred Euro (2,553,300.- EUR).

#### *Subscription*

Thereupon, RIXENSART CORPORATION S.L., a limited liability company incorporated under the laws of Spain, having its registered office at Gutiérrez Solana 1, 2 Izq, 28036 Madrid, registered at the Registro Mercantil in Madrid under number 7B6225676, represented by M<sup>e</sup> Lionel Noguera, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 5th, 2006, has declared to subscribe eleven thousand three hundred and forty-eight (11,348) new Preferred Parts at a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, with an aggregate issue premium of two million five hundred and fifty-three thousand three hundred Euro (2,553,300.- EUR) resulting in a total issue price of two million eight hundred and thirty-seven thousand Euro (2,837,000.- EUR), and payment of such parts by a contribution in kind being a claim held by RIXENSART CORPORATION S.L., prenamed, represented as aforesaid, valued at two million eight hundred and thirty-seven thousand Euro (2,837,000.- EUR), against the Company.

Proof of such subscription and payment has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly, on presentation of (i) a copy of a loan agreement entered into by the Company as borrower and RIXENSART CORPORATION S.L. as lender dated June 19th, 2006 relating to the existence and to the amount of the claim held by

RIXENSART CORPORATION S.L. against the Company, and (ii) an interim balance sheet signed by the managers of the Company as at July 6th, 2006.

From the amount of two million eight hundred thirty-seven thousand Euro (2,837,000.- EUR), an amount of two hundred eighty-three thousand seven hundred Euro (283,700.- EUR) has been allocated to the share capital and an amount of two million five hundred fifty-three thousand three hundred Euro (2,553,300.- EUR) has been allocated as share premium to a special reserve.

#### *Fourth resolution*

The meeting acknowledges the resignation of GAEA CAPITAL S.L. as category A manager of the Company and appoints RIXENSART CORPORATION S.L., prenamed, a limited liability company incorporated under the laws of Spain, having its registered office at Gutiérrez Solana 1, 2 Izq, 28036 Madrid as category A manager of the Company for an unlimited duration.

#### *Fifth resolution*

The general meeting resolves to amend Article 5 and Article 16 of the articles of association of the Company to reflect the above resolutions as follows:

«**Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at two hundred and ninety-six thousand two hundred Euro (296,200.- EUR) comprising:

a. five hundred (500) Common Parts having a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each (the «Common Parts»); and

b. eleven thousand three hundred and forty-eight (11,348) Preferred Parts having a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each (the «Preferred Parts»).

In addition to the issued share capital, issue premiums for a total of two million five hundred and fifty-three thousand three hundred Euro (2,553,300.- EUR) have been paid up on the Preferred Parts.

The total of the issue premiums shall be allocated to a special reserve, which, upon a resolution of the board of managers, may be distributed to the participants holding Preferred Parts.»

(...)

«**Art. 16. Allocation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year, five per cent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital.

After payment of the legal reserve, the remaining annual net profit shall be distributed among the holders of Common Parts and Preferred Parts as follows:

(a) First, holders of Preferred Parts shall receive a preferred dividend of 0.25% of the aggregate amount of (i) the nominal value of the Preferred Parts and (ii) the amount of the special issue premium reserve then outstanding in the annual balance sheet of the Company; and

(b) Second, the remaining amount shall be paid to the holders of Common Parts at a pro rata basis to their holdings of Common Parts in the Company.»

#### *Sixth resolution*

The general meeting resolves to amend the last paragraph of Article 7 and to add a new last paragraph in Article 11 of the articles of association of the Company having the following wording:

«**Art. 7. Management.** (...) All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, subject to the requirements for approval of the partners for certain matters as set out in Article 11.»

(...)

«**Art. 11. General meetings of partners.** (...) The general meeting of partners shall validly decide on the following matters, as they refer to the Company and its subsidiaries, if such decision is approved by a majority of at least ninety per cent (90%) of the existing Common Parts:

a) incurrance of additional indebtedness, making any investment in the form of debt or equity, selling any assets, or making any dividend or distribution other than foreseen by these articles of association (the «Operations»), unless such Operations (i) refer to an amount inferior to fifteen thousand Euro (15,000.- EUR) with regard to a single Operation or series of related Operations carried out over a period of 12 successive months and (ii) do not involve any sale of the securities of the Company;

b) making of any loans to, or granting any other financial assistance to any Partner (the «Loans»), unless such Loans (i) refer to an amount inferior to fifteen thousand Euro (15,000.- EUR) with regard to a single Loan or series of related Loans carried out over a period of 12 successive months and (ii) do not involve any sale of the securities of the Company;

c) issuing any further Common Shares; and

d) engaging in any liquidation, dissolution or winding-up of the Company or any of its subsidiaries.»

#### *Evaluation and expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges, in any form whatsoever, incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed, are assessed at thirty-two thousand Euro (32,000.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

#### Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le six juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société FILIA, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 janvier 2006, publié au Mémorial C le 19 mai 2006 sous numéro 981 (la «Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Lionel Noguera, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Maître Marcus Peter, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Alex Pham, employé, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que l'intégralité des cinq cents (500) parts sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été informés avant l'assemblée.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour:

1. Création d'une nouvelle classe de parts de la Société (les «Parts Ordinaires») par conversion des cinq cents (500) parts existantes de la Société en cinq cents (500) Parts Ordinaires, détermination des droits attachés à ces parts et attribution de ces parts nouvellement créées aux associés actuels de la Société en remplacement des parts existantes, dans la proportion d'une Part Ordinaire contre une part ancienne;

2. Création d'une nouvelle classe de parts préférentielles de la Société (les «Parts Préférentielles») et détermination des droits attachés à ces parts notamment le droit à un dividende préférentiel égal à 0,25% de la somme de (i) la valeur nominale des Parts Préférentielles et (ii) le montant de la réserve spéciale pour primes d'émission existant à ce moment dans le bilan de la Société;

3. Augmentation du capital social de la Société à hauteur de deux cent quatre-vingt-trois mille sept cents euros (283.700,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à deux cent quatre-vingt-seize mille deux cents euros (296.200,- EUR) par la création et l'émission d'onze mille trois cent quarante-huit (11.348) Parts Préférentielles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, avec une prime d'émission totale de deux millions cinq cent cinquante-trois mille trois cents euros (2.553.300,- EUR);

4. Souscription par RIXENSART CORPORATION, S.L., société à responsabilité limitée de droit espagnol, avec siège social à Gutiérrez Solana, 1, 2 Izq, 28036 Madrid, d'onze mille trois cent quarante-huit (11.348) Parts Préférentielles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune plus une prime d'émission totale de deux millions cinq cent cinquante-trois mille trois cents euros (2.553.300,- EUR), d'où un prix total de deux millions huit cent trente-sept mille euros (2.837.000,- EUR) et libération de ces parts par un apport en nature d'une valeur de deux millions huit cent trente-sept mille euros (2.837.000,- EUR);

5. Démission de GAEA CAPITAL, S.L. comme gérant A de la Société et nomination de RIXENSART CORPORATION, S.L., société à responsabilité limitée de droit espagnol, avec siège social à Gutiérrez Solana, 1, 2 Izq, 28036 Madrid comme nouveau gérant A de la Société;

6. Changement des Articles 5 et 16 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus;

7. Changement du dernier paragraphe de l'Article 7 et ajout d'un nouveau dernier paragraphe à l'Article 11 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 7. Gérance.** Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés, ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, sous réserve des matières mentionnées à l'Article 11 des Statuts et pour lesquelles l'autorisation des associés est requise.»

(...)

«**Art. 11. Assemblées générales des associés.** L'assemblée générale des associés ne décide valablement des affaires suivantes, concernant la Société et les sociétés filiales de la Société, qu'avec l'approbation d'au moins quatre-vingt-dix pour cent (90%) des Parts Ordinaires existantes:

a) le fait de contracter des dettes supplémentaires, faire des investissements sous forme de dette ou capital, vendre des biens, toutes distributions autres que celles prévues par présents Statuts (les «Opérations»), à l'exception des Opérations qui (i) portent sur un montant inférieur à quinze mille euros (15.000,- EUR) concernant une seule Opération ou une série d'Opérations sur une période de 12 mois consécutifs et (ii) ne concernant pas une vente des valeurs mobilières de la Société;

b) l'octroi de prêts ou autre assistance financière à un des associés (les «Prêts»), à l'exception des Prêts qui (i) portent sur un montant inférieur à quinze mille euros (15.000,- EUR) concernant un seul Prêt ou une série de Prêts dans sur une période de 12 mois consécutifs et (ii) ne concernant pas une vente des valeurs mobilières de la Société;

c) l'émission d'autres Parts Ordinaires; et

d) la liquidation ou dissolution de la Société ou des sociétés filiales de la Société.»

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de créer une nouvelle classe de parts de la Société, dénommées les Parts Ordinaires, par conversion des cinq cents (500) parts existantes de la Société en cinq cents (500) Parts Ordinaires.

Ces cinq cents (500) Parts Ordinaires nouvellement créées sont attribuées aux associés actuels de la Société dans la proportion d'une Part Ordinaire contre une part ancienne.

Les Parts Ordinaires donnent droit au montant restant du bénéfice net annuel de la Société après paiement d'un dividende préférentiel mentionné dans la résolution qui suit et comme décrit plus amplement dans la résolution 5.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de créer une nouvelle classe de parts de la Société dénommées Parts Préférentielles.

S'il y a des bénéfices nets réalisés par la Société, les Parts Préférentielles donnent droit à un dividende préférentiel égal à 0,25% de la somme de (i) la valeur nominale des Parts Préférentielles et (ii) le montant de la réserve spéciale pour primes d'émission existant à ce moment dans le bilan de la Société.

Les Parts Préférentielles n'ont aucun droit à participer aux autres bénéfices nets ou boni de liquidation de la Société.

A l'exception de ce qui précède, les Parts Préférentielles ont les mêmes droits que les Parts Ordinaires, notamment le droit de vote.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent quatre-vingt-trois mille sept cents euros (283.700,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à deux cent quatre-vingt-seize mille deux cents euros (296.200,- EUR) par la création et l'émission d'onze mille trois cent quarante-huit (11.348) Parts Préférentielles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, avec une prime d'émission totale de deux millions cinq cent cinquante-trois mille trois cents euros (2.553.300,- EUR).

#### *Souscription*

RIXENSART CORPORATION, S.L., société à responsabilité limitée de droit espagnol, avec siège social à Gutiérrez Solana, 1, 2 Izq, 28036 Madrid, immatriculée auprès du Registro Mercantil de Madrid sous le numéro 7B6225676, représentée ici par M<sup>e</sup> Lionel Noguera, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 juillet 2006, a déclaré souscrire à onze mille trois cent quarante-huit (11.348) nouvelles Parts Préférentielles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune plus une prime d'émission totale de deux millions cinq cent cinquante-trois mille trois cents euros (2.553.300,- EUR), d'où un prix total de deux millions huit cent trente-sept mille euros (2.837.000,- EUR) d'une créance détenue par RIXENXART CORPORATION, S.L., préqualifiée, représentée comme dit ci-dessus, pour un montant de deux millions huit cent trente-sept mille euros (2.837.000,- EUR) contre la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de cette créance est apportée au notaire qui le reconnaît expressément, par (i) la présentation d'une copie de contrat de prêt fait entre la Société comme emprunteur et RIXENSART CORPORATION, S.L. comme prêteur daté 19 juin 2006 concernant la créance de RIXENSART CORPORATION S.L. contre la Société, et (ii) un bilan intérimaire signé par les gérants de la Société en date du 6 juillet 2006.

Du montant de deux millions huit cent trente-sept mille euros (2.837.000,- EUR), un montant de deux cent quatre-vingt-trois mille sept cents euros (283.700,- EUR) est attribué au capital social et le montant de deux millions cinq cent cinquante-trois mille trois cents euros (2.553.300,- EUR) est attribué à une réserve spéciale pour primes d'émission.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée prend connaissance de la démission de GAEA CAPITAL, S.L. comme gérant A de la Société et nomme RIXENSART CORPORATION, S.L., précitée, société à responsabilité limitée de droit espagnol, avec siège social à Gutiérrez Solana, 1, 2 Izq, 28036 Madrid comme nouveau gérant A de la Société pour une durée indéterminée.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de changer les Articles 5 et 16 des Statuts de la Société suite aux résolutions ci-dessus, comme suit:

«**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à deux cent quatre-vingt-seize mille deux cents euros (296.200,- EUR) comprenant:

a. cinq cents (500) parts ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune (ci-après «Parts Ordinaires»); et

b. onze mille trois cent quarante-huit (11.348) parts préférentielles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune (ci-après «Parts Préférentielles»).

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un total de deux millions cinq cent cinquante-trois mille trois cents euros (2.553.300,- EUR) ont été payées sur les Parts Préférentielles.

Le total des primes d'émission sera alloué à une réserve extraordinaire, qui, par décision du conseil de gérance de la Société, pourra être distribuée aux associés qui détiennent les Parts Préférentielles.»

(...)

«**Art. 16. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Après déduction du montant attribué à la réserve légale, le solde des sommes distribuables sera alloué dans l'ordre suivant:

a. Premièrement, les associés détenteurs de Parts Préférentielles ont droit à un dividende préférentiel égal à 0,25% de la somme de (i) la valeur nominale des Parts Préférentielles et (ii) le montant de la réserve spéciale pour primes d'émission existant à ce moment dans le bilan de la Société; et

b. Deuxièmement, le montant restant doit être distribué aux associés détenteurs de Parts Ordinaires au prorata du nombre de Parts Ordinaires qu'ils détiennent.»

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de changer le dernier paragraphe de l'Article 7 et d'ajouter un nouveau dernier paragraphe à l'Article 11 des Statuts de la Société comme suit:

«**Art. 7. Gérance.** Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés, ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, sous réserve des matières mentionnées à l'Article 11 des Statuts et pour lesquelles l'autorisation des associés est requise.»

(...)

L'assemblée générale des associés ne décide valablement des affaires suivantes, concernant la Société et les sociétés filiales de la Société, qu'avec l'approbation d'au moins quatre-vingt-dix pour cent (90%) des Parts Ordinaires existantes:

e) le fait de contracter des dettes supplémentaires, faire des investissements sous forme de dette ou capital, vendre des biens, toutes distributions autres que celles prévues par les présents Statuts (les «Opérations»), à l'exception des Opérations qui (i) portent sur un montant inférieur à quinze mille euros (15.000,- EUR) concernant une seule Opération ou une série d'Opérations dans une période de 12 mois consécutifs et (ii) ne concernant pas la vente des valeurs mobilières de la Société;

f) l'octroi de prêts ou autre assistance financière à un des associés (les «Prêts»), à l'exception des Prêts qui (i) portent sur d'un montant inférieur à quinze mille euros (15.000,- EUR) concernant un seul Prêt ou une série de Prêts dans une période de 12 mois consécutifs et (ii) ne concernant pas la vente des valeurs mobilières de la Société;

g) l'émission d'autres Parts Ordinaires; et

h) la liquidation ou dissolution de la Société ou des sociétés filiales de la Société.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Evaluation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toutes espèces, qui incombent à la Société pour le présent acte, sont évalués à trente-deux mille euros (32.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Noguera, M. Peter, A. Pham, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, vol. 154S, fol. 70, case 9. – Reçu 28.370 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 août 2006.

P. Bettingen.

(108911.3/202/337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2006.